Nations Unies S/2015/797

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 octobre 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 octobre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Coordonnateur du Groupe d'experts créé par la résolution 2198 (2015) du Conseil de sécurité

Les membres du Groupe d'experts créé par la résolution 2198 (2015) du Conseil de sécurité ont l'honneur de faire tenir ci-joint leur rapport d'activité établi en application du paragraphe 7 de la résolution 2198 (2015).

Le 28 septembre 2015, le rapport a été communiqué au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, qui l'a examiné le 14 octobre 2015.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur
Groupe d'experts créé
par la résolution 2198 (2015)
(Signé) Gaston **Gramajo**

Expert
(Signé) Zobel **Bahalal**

Expert
(Signé) Robert **Cook**

Expert
(Signé) Koenraad **de Swaef**

Expert
(Signé) Michael **Sharp**

Expert
(Signé) Emmanuel **Viret**

15-16307 (F) 191015 201015

Merci de recycler

Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Résumé

Au cours de la période considérée, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont mené des opérations militaires contre plusieurs groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, alors que la coopération militaire entre le Gouvernement et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) était rompue. Comme il est précisé ci-après, ces opérations n'ont connu jusqu'ici qu'un succès limité et n'ont pas permis de démanteler les groupes visés. Les groupes armés continuent de faire peser une menace sur la paix et la stabilité dans la région.

Les opérations menées contre les Forces démocratiques alliées (ADF) se sont poursuivies pour la deuxième année consécutive mais n'ont permis le départ que de quelques éléments du groupe armé pendant la période considérée. Le chef des ADF, Jamil Mukulu, qui est visé par des sanctions, a été arrêté, mais la structure de commandement semble toutefois en grande partie intacte. Le groupe continue de sévir dans la région de Beni.

La phase de désarmement volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) s'est achevée en janvier 2015. Les opérations menées après cette date par les FARDC ont contraint les FDLR à se retirer de certaines de leurs positions et ont perturbé provisoirement certaines de leurs sources de revenus. Ces opérations se poursuivent, mais les capacités militaires des FDLR restent jusqu'ici intactes.

Deux tentatives de négociations engagées avec les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI) à la fin de 2014 et en juin 2015 ont échoué et débouché sur des opérations militaires menées par les FARDC contre le groupe armé, dont la dernière en date se poursuit. Les membres des FRPI ont été dispersés à la suite de ces opérations mais continuent de commettre de graves violations des droits de l'homme contre les civils.

Pendant la période allant d'octobre 2014 à juin 2015, entre 350 et 450 civils ont été tués dans la région de Beni, dans la province du Nord-Kivu, dans au moins 50 attaques distinctes. Ces tueries ont été en partie commises par les ADF. Ni les FARDC ni la MONUSCO n'ont su protéger la population civile de ces attaques répétées.

Les ressources naturelles continuent de faire l'objet d'un commerce illégal. Les groupes armés et certains officiers des FARDC continuent de tirer parti de l'exploitation et de la taxation de ces ressources. Les étiquettes conçues pour assurer la traçabilité des minéraux continuent de se vendre au marché noir au Rwanda, ce qui peut permettre l'arrivée sur le marché international de minéraux provenant de zones de conflit de l'est de la République démocratique du Congo.

Si les mesures prises récemment en République démocratique du Congo pour améliorer le marquage et l'enregistrement des armes ainsi que la gestion des stocks d'armes sont à saluer, elles restent incomplètes et permettent toujours le transfert d'armes et de munitions aux groupes armés.

Au cours de la période considérée, de nombreux groupes armés sévissant dans l'est de la République démocratique du Congo ont continué de recruter et d'utiliser des enfants.

Table des matières

		Page
I.	Historique	5
II.	Groupes armés	6
	A. Forces démocratiques alliées	6
	B. Forces démocratiques de libération du Rwanda	8
	C. Forces de résistance patriotiques en Ituri	11
III.	Ressources naturelles	15
	A. Étain, tantale et tungstène	15
	B. Or	18
	C. Implication de soldats congolais dans l'exploitation de bois d'œuvre	21
IV.	Violations du droit international humanitaire	22
	A. Massacres dans la région de Beni	22
	B. Enfants associés à des groupes armés	24
V.	Armes	25
VI.	Recommandations	26
Annexes		28

I. Historique

1. Comme le lui a demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 7 de sa résolution 2198 (2015), le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo lui présente son rapport à mi-parcours par l'intermédiaire du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

2. Le Groupe d'experts salue le concours que la Présidente du Comité, Dina Kawar (Jordanie), a apporté à ses travaux lors de sa visite en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Rwanda du 24 au 29 mai 2015.

3. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 9 de sa résolution 2198 (2015), le Groupe d'experts a échangé des informations avec les groupes d'experts sur la Côte d'Ivoire, sur la République centrafricaine, sur le Soudan et sur la République populaire démocratique de Corée.

Coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

4. Le Groupe d'experts se félicite du concours et de la collaboration que lui a apportés la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pendant la période considérée.

Suite donnée aux demandes d'information du Groupe d'experts

5. Pendant la première partie de son mandat, le Groupe a adressé des communications officielles à des États Membres, des organisations internationales et des entités privées. Il rendra compte en détail des réponses reçues dans son rapport final.

Méthode de travail

6. Le Groupe d'experts a appliqué les normes de preuve recommandées par le Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (S/2006/997). Il a fondé ses constatations sur les preuves documentaires et, dans la mesure du possible, sur ses propres observations sur place. À défaut, il a cherché à faire corroborer les informations obtenues par au moins trois sources indépendantes et dignes de foi.

7. Vu la nature du conflit qui sévit en République démocratique du Congo, rares sont les documents qui fournissent la preuve irréfutable de transferts d'armes, de recrutement, de la responsabilité des supérieurs hiérarchiques à raison de violations graves des droits de l'homme ou de l'exploitation illicite des ressources naturelles. Le Groupe d'experts a donc dû s'en remettre aux témoignages oculaires des habitants, des ex-combattants et des membres de groupes armés. Il a également examiné les témoignages d'experts – responsables civils et militaires – de la région des Grands Lacs, ainsi que les témoignages de fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies.

8. Le présent rapport porte sur les enquêtes menées jusqu'au 20 août 2015. Il sera rendu compte dans le rapport final des enquêtes intéressant le mandat du Groupe d'experts qui ont été réalisées après cette date.

II. Groupes armés

A. Forces démocratiques alliées

9. En août 2015, la structure hiérarchique des Forces démocratiques alliées (ADF) dans le territoire de Beni semblait largement intacte malgré l'arrestation en République-Unie de Tanzanie du chef du groupe armé, Jamil Mukulu, qui est visé par des sanctions. Le nombre de combattants ayant quitté le groupe armé en 2015 étant faible, il est difficile de dresser un tableau d'ensemble de l'état actuel des ADF et notamment de l'emplacement exact de leurs camps. Depuis la mort en août 2014 du général de brigade des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), Lucien Bahuma, l'opération Sukola I menée par les FARDC contre les ADF n'a guère progressé.

Arrestation de Jamil Mukulu

10. Jamil Mukulu a été arrêté en République-Unie de Tanzanie fin avril 2015. Selon un responsable ougandais proche du dossier, Jamil Mukulu cherchait à renouveler les passeports de sa famille sous un faux nom et a été appréhendé à son domicile par la police, prévenue par un agent des services d'immigration.

11. Le Groupe d'experts a officiellement demandé au Gouvernement tanzanien de bien vouloir lui permettre d'interroger Jamil Mukulu et de lui communiquer une copie des passeports que l'intéressé avait en sa possession. À ce jour, cette demande n'a reçu aucune suite.

12. Jamil Mukulu a par la suite été extradé en Ouganda le 10 juillet 2015 et le Groupe d'experts a adressé la même demande aux autorités ougandaises. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour, alors même que le Ministre ougandais de la défense, Crispus Kiyonga, avait promis à la Présidente du Comité lors de sa visite officielle en Ouganda le 29 mai 2015 que le Groupe d'experts serait en mesure d'entendre l'intéressé.

Sukola I

13. Après que le général de brigade Muhindo Akili Mundos a pris le commandement de l'opération Sukola I en août 2014, l'offensive menée contre les ADF n'a guère progressé. En juin 2015, Muhindo Akili Mundos a été remplacé par le général de brigade Marcel Mbangu Mashita. Depuis, de nouvelles opérations auraient été lancées contre les ADF dans la région dite « Parking » (à 32 km au nord-est de Beni). Selon trois éléments des FARDC, dont un a participé aux combats, les ADF auraient opposé une forte résistance. À la suite de la rupture de la coopération militaire entre la MONUSCO et le Gouvernement de la République démocratique du Congo (voir par. 26 ci-après), l'opération Sukola I s'est poursuivie avec un soutien limité de la Mission.

Commandement et effectifs des Forces démocratiques alliées

14. Malgré le lancement de l'opération Sukola I contre les ADF en janvier 2014, la structure de commandement du groupe armé dans le territoire de Beni reste largement intacte. Selon les listes de distribution de vivres retrouvées par les FARDC dans un camp abandonné des ADF à Bango en février 2015 (voir annexe 1), les chefs civils et militaires suivants étaient toujours vivants en janvier 2015 : Seka

Baluku, Hood Lukwago, Katende, Muzzanganda, Werason, Sentongo et Rumisa. Un ex-combattant des ADF a confié au Groupe d'experts que Richard Mugisa et plusieurs autres commandants sur le terrain, notamment Kabode, Braïda et Canada, étaient eux aussi toujours en vie au mois d'avril 2015. À l'heure du présent rapport, ni les FARDC ni la MONUSCO n'avait annoncé la mort de l'un de ces chefs. D'après un ex-combattant des ADF et selon des sources au sein des FARDC et de l'armée ougandaise, un haut commandant militaire des ADF, Erias Seguja (alias Feeza Mulalo), souffrirait de problèmes de santé mentale et ne serait plus en mesure d'exercer ses fonctions. Les FARDC ont également affirmé avoir tué l'ancien commandant adjoint des ADF, Muzami Kiribaki Kasadha (alias Kalume/Mzee Wako), près de Bango en avril 2015, mais le Groupe d'experts n'a pas pu corroborer cette information par d'autres sources.

15. Selon les estimations des FARDC comme du Mécanisme conjoint de vérification élargi, les ADF compteraient environ 150 hommes. La MONUSCO estime à 260 le nombre de combattants du groupe. D'après deux ex-combattants des ADF, les effectifs seraient de 100 à 140.

16. Un ex-combattant et une ex-personne à charge ont distingué les combattants et les non-combattants du groupe dirigé par Seka Baluku sur la liste susmentionnée qui a été retrouvée dans le camp de Bango. Sur les 114 personnes mentionnées sur la liste, 28 étaient des combattants et 86 des personnes à charge[1]. Le groupe dirigé par Baluku est considéré comme le principal groupe des ADF.

17. Malgré l'arrestation de Fiston Muhoya (alias Kaberebere), cité par des ex-combattants des ADF comme le numéro deux du réseau d'approvisionnement[2] fin 2014, le réseau semble par ailleurs intact. Son chef, Amadi Elo (alias Issa Kambale/Okapi), est quant à lui toujours en fuite. Toutefois, selon un ex-combattant des ADF, l'opération Sukola I a temporairement perturbé certaines activités de réapprovisionnement jusqu'à début 2015.

Mouvements des Forces démocratiques alliées en 2014-15

18. Les ADF sont retournées dans la région de leurs anciens bastions, à l'est de l'axe Beni-Eringeti en août 2014, déplacement crucial pour l'approvisionnement du groupe armé en vivres (voir S/2015/19, par. 14). Un ex-combattant des ADF, une personne à charge des ADF et un officier des FARDC ont expliqué au Groupe d'experts que ce retour avait été rendu possible par le fait que les FARDC n'occupaient plus ces positions.

19. Deux ex-combattants des ADF ont informé le Groupe d'experts qu'après ce retour, jusqu'à janvier 2015 au moins, les ADF étaient restées divisées en plusieurs groupes, positionnés au nord et au sud de l'ancien camp de Madina. Ils ont expliqué que ces groupes étaient menés par Seka Baluku et les commandants sur le terrain Richard Mugisa, Kabode, Twalib, Canada, Issa et Braïda. Un ex-combattant des ADF a déclaré au Groupe d'experts qu'en janvier 2015, ces groupes s'étaient repliés vers la zone de Bango (à 30 km au nord-est d'Eringeti) sous la pression de l'offensive menée par les FARDC dans le cadre de l'opération Sukola I. Deux ex-

[1] Il convient de noter que, par le passé, les ADF ont parfois utilisé des personnes à charge dans des situations de combat.

[2] Le réseau assure aux ADF un approvisionnement en médicaments et autres articles d'usage courant (savon, sel, etc.).

combattants des ADF et trois personnes récemment kidnappées par les ADF ont précisé au Groupe d'experts que les Forces démocratiques alliées étaient restées mobiles, changeant fréquemment de position et évitant tout contact avec les FARDC. Deux ex-combattants et deux personnes enlevées par les ADF ont déclaré au Groupe d'experts que le groupe armé avait recours à plusieurs techniques pour ne pas se faire détecter (déplacements de nuit uniquement et traversées de rivières). Les ADF ont continué d'envoyer des éclaireurs, notamment Mzee Mubindo, Yunus et Afande Rafiki, qui jouent un rôle important dans les déplacements.

20. Le groupe armé a continué d'opérer principalement dans la forêt située à l'est de l'axe Beni-Eringeti. Selon les témoignages de personnes kidnappées par les ADF, il sévirait également à l'ouest de cet axe.

Liens présumés avec des groupes terroristes étrangers

21. Le Groupe d'experts a enquêté sur les liens qui existeraient entre les ADF et des groupes terroristes étrangers tels que les Chabab, mais n'a trouvé aucun élément de nature à en corroborer la réalité. Le Groupe d'experts, qui avait vainement demandé au Gouvernement ougandais de lui fournir des informations sur la question en 2014, a été informé par de hauts responsables de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda que rien ne permettait d'établir l'existence de tels liens entre l'ADF et ces groupes.

B. Forces démocratiques de libération du Rwanda

22. Depuis la publication du rapport final du Groupe d'experts pour 2014 le 12 janvier 2015 (S/2015/19), la direction politique des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)[3] a été légèrement remaniée (voir annexe 2), la phase de désarmement volontaire s'est terminée et les opérations militaires menées par les FARDC contre le groupe ont repris. Ces opérations ont contraint de nombreuses unités des FDLR à abandonner provisoirement des positions occupées de longue date et ont coupé certaines de leurs sources de revenus. Cependant, au mois d'août 2015, le haut commandement, les effectifs et les capacités militaires générales du groupe armé étaient en grande partie intacts.

Désarmement volontaire

23. Le Groupe d'experts a précédemment rendu compte du début de la phase de désarmement volontaire dont l'objectif était apparemment d'établir un dialogue politique entre les FDLR et le Gouvernement du Rwanda (voir S/2014/428, par. 44 à 48, et S/2015/19, par. 49 à 55). Deux nouvelles cérémonies de désarmement ont eu lieu en décembre 2014, juste avant la date limite du 2 janvier 2015 fixée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe pour le désarmement complet du groupe (voir annexe 3). Le Gouvernement de la République démocratique du Congo, jugeant insuffisant le nombre de 339 combattants désarmés et de 253 armes remises par les FDLR entre mai et décembre 2014, a décidé de reprendre ses opérations militaires.

[3] Sauf indication contraire, le sigle « FDLR » désigne, dans le présent rapport, les FDLR-Forces combattantes Abacunguzi.

24. Si les 339 combattants en question ont été désarmés, ils n'ont cependant pas été démobilisés. Autrement dit, ils ont continué de faire partie des FDLR et sont restés sous les ordres de la hiérarchie du groupe. Les tentatives faites pour encourager leur rapatriement volontaire au Rwanda ont été largement infructueuses, même après que les officiers et les fauteurs de troubles ont été séparés du reste du groupe en juin 2015. Au 21 août 2015, 307 ex-combattants et 1 030 personnes à charge se trouvaient toujours dans les camps de transit de la MONUSCO à Walungu (Sud-Kivu) et à Kanyabayonga (Nord-Kivu), et dans le camp militaire des FARDC à Kisangani (province du Tshopo)[4]. On ne sait pas très bien comment le Gouvernement de la République démocratique du Congo compte gérer la situation des combattants désarmés et des personnes à leur charge qui continuent de refuser leur rapatriement au Rwanda (voir annexes 4 et 5).

25. Le Groupe d'experts estime que l'échec du désarmement volontaire était inévitable. Les FDLR l'avaient présenté dès le début comme un processus concerté conditionné à l'acceptation par les autorités rwandaises de négociations devant aboutir à un accord de partage du pouvoir (voir S/2014/428, par. 44 et annexe 12). Des officiers supérieurs des FDLR ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils s'attendaient à ce que les gouvernements occidentaux et la Communauté de développement de l'Afrique australe fassent pression pour que le Gouvernement du Rwanda engage un dialogue interrwandais. De leur côté, les autorités rwandaises n'ont à aucun moment annoncé leur participation à un tel dialogue, ni même leur volonté de l'engager. Le Groupe d'experts a appris qu'à plusieurs reprises, des responsables rwandais avaient qualifié les négociations avec les FDLR d'absurdité et de ruse destinée à empêcher les opérations militaires contre le groupe armé.

Opération Sukola II

26. Le 28 janvier 2015, les FARDC ont annoncé le lancement de l'opération militaire Sukola II, qui avait pour objectif de neutraliser les FDLR dans l'est de la République démocratique du Congo et visait en particulier les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de Tanganyika[5]. À l'origine, l'opération devait bénéficier du soutien total de la MONUSCO. La coopération militaire entre les FARDC et la MONUSCO a été suspendue à la suite de la nomination de deux généraux (le général de brigade Bruno Mandevu à la tête de l'opération Sukola II et le général de brigade Fall Sikabwe au commandant de la 34ème Région militaire du Nord-Kivu), que la MONUSCO soupçonnait de violations des droits de l'homme. L'opération Sukola II a donc été menée uniquement par les FARDC, sans appui direct de la MONUSCO. Cette offensive était encore en cours à la date de la rédaction du présent rapport.

Effet de l'opération Sukola II sur les positions des Forces démocratiques de libération du Rwanda

27. Les FARDC ont réussi à déloger les FDLR de nombre de leurs positions connues sans qu'aucune des parties n'ait eu à déplorer trop de pertes. Selon trois officiers et huit combattants des FLDR, ordre avait été donné de fuir plutôt que de combattre. Cinq combattants des FDLR ont informé le Groupe d'experts qu'ils

[4] Walungu : 48 combattants et 158 personnes à charge; Kanyabayonga : 67 combattants et 269 personnes à charge; Kisangani : 192 combattants et 603 personnes à charge.

[5] Ancien district de Tanganyika dans la province de Katanga.

savaient à quel moment ils devaient abandonner leur campement car ils avaient été avertis par des éléments des FARDC avant l'attaque.

28. Au Sud-Kivu, les FDLR se sont d'abord dirigées vers l'ouest à partir de leurs positions dans les hauts plateaux du territoire d'Uvira et vers le sud à partir de leurs positions dans le territoire de Mwenga, pour se rassembler dans les forêts d'Itombwe et de Hewa Bora dans le sud du Mwenga, près de la frontière avec le territoire de Fizi. Les FDLR de la zone du Sud-Kivu ont perdu l'intégralité de leurs principales positions, notamment leur état-major de secteur à Kadashomwa (Mwenga), leur principal état-major de sous-secteur à Mulenge (Uvira), dirigé par le « colonel » Félicien Nsanybukire (alias Fred Irakiza) qui se trouve sous le coup de sanctions, et leur second état-major de sous-secteur à Mugutu (Mwenga). Au mois de septembre 2015, les FDLR avaient réussi à se réinstaller progressivement dans ces secteurs, notamment les hauts plateaux d'Uvira et le nord de Mwenga, même si la plupart de leurs unités sont restées mobiles. Cinq officiers des FARDC ayant participé à l'opération Sukola II ont déclaré au Groupe d'experts que le retour des FDLR dans ces territoires avait été rendu possible par le fait que les FARDC n'avaient pas suffisamment d'effectifs pour poursuivre l'offensive.

29. Les FDLR ont dû abandonner des positions importantes dans le Nord-Kivu. Le « général de brigade » Pacifique Ntawunguka (alias Oméga Israël), commandant de secteur visé par des sanctions, a déplacé son état-major de secteur de Chahi (Rutshuru) au « Camp Paris » dans le Parc national des Virunga situé au sud-ouest de Tongo (Rutshuru), après les affrontements de fin février 2015. Le « général de corps d'armée » Sylvestre Mudacumura, commandant des FDLR faisant l'objet de sanctions, a quitté Nganga (Walikale) avec son commandement et ses unités de protection pour s'installer à Rushihe (Walikale) avant le début des opérations. Douze autres combattants des FDLR ont informé le Groupe d'experts qu'à partir de janvier 2015, les opérations les avaient contraints à se déplacer. Si elles semblent avoir mené très peu d'opérations contre les FDLR en mai et juin 2015, les FARDC ont lancé de nouvelles offensives dans le Nord-Kivu en juillet et août 2015, menaçant les positions du haut commandement des FDLR dans l'est du territoire de Walikale.

Victimes et prisonniers

30. Selon les FARDC, du 2 janvier au 24 août 2015, 35 combattants des FDLR[6] ont été tués et 313 autres ont été capturés ou se sont rendus avant d'être envoyés à la prison militaire d'Angenga (province de Mongala)[7]. En août 2015, le Groupe d'experts n'a cependant pu vérifier la présence dans cette prison que de 175 membres présumés des FDLR. Les autorités pénitentiaires ont expliqué que 177 individus avaient à l'origine été incarcérés mais que 2 étaient décédés avant la visite du Groupe d'experts[8].

[6] Le nombre de combattants morts au combat n'a pas pu être vérifié par le Groupe d'experts.

[7] Tanganyika : zéro élément tué au combat et 12 capturés ou s'étant rendus; Sud-Kivu : 13 éléments tués au combat et 111 capturés ou s'étant rendus; Nord-Kivu : 22 éléments tués au combat et 190 capturés ou s'étant rendus.

[8] D'après l'équipe de la MONUSCO chargée des activités de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement, 13 autres combattants des FDLR ont été rapatriés au Rwanda entre le début des opérations et le 13 septembre 2015, ce qui porte à 190 le nombre total d'hommes dont la capture lors de l'opération Sukola II est vérifiée.

31. D'après les listes de transfert des prisonniers établies par les FARDC, il ne se trouvait parmi les 177 détenus que 14 officiers (3 commandants, 5 capitaines, 4 lieutenants et 2 sous-lieutenants). Lors d'entretiens avec le Groupe d'experts, sept des officiers présumés des FDLR ont affirmé ne pas être officier voire ne pas appartenir aux FDLR. Quand bien même ces 14 individus seraient effectivement des officiers des FDLR, il reste que l'opération Sukola II n'a à ce jour permis de capturer aucun des quelques dizaines d'officiers supérieurs (ayant au moins le grade de lieutenant-colonel) que compte le commandement des FDLR[9].

32. Sur les 175 combattants présumés des FDLR, 86 ont déclaré au Groupe d'experts être des civils. Si ces affirmations n'ont pas toutes pu être vérifiées par le Groupe d'experts, certaines ont néanmoins été confirmées par des notables locaux. Trois membres de la société civile et un notable de Kilembwe (Fizi) ont ainsi déclaré que bon nombre des prisonniers arrêtés dans cette localité étaient des civils. Ils ont expliqué que le commandant du régiment 3303 des FARDC, le colonel Ringo Heshima, avait invité tous les réfugiés rwandais de la région à une réunion à Kilembwe, où il les avait arrêtés et envoyés à Bukavu comme « combattants » des FDLR. Le Groupe d'experts a demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo des éclaircissements à ce sujet mais n'avait encore reçu aucune réponse à la date de la rédaction du présent rapport.

Activités lucratives des Forces démocratiques de libération du Rwanda

33. L'opération Sukola II a permis de réduire provisoirement les différentes sources de revenus des FDLR, en perturbant dans certaines zones les activités agricoles, la production de charbon et de bois, les activités extractives, le prélèvement de taxes et d'autres activités commerciales de petite envergure. Cette situation s'explique à la fois par le fait que les FDLR ont dû abandonner des positions occupées depuis longtemps et par la perturbation des relations commerciales avec des membres des FARDC.

34. Dans d'autres zones toutefois, les affaires lucratives se sont poursuivies et le pillage s'est intensifié pour compenser une partie du manque à gagner. De manière générale, les FDLR continuent de tirer profit des taxes qu'elles prélèvent illégalement dans les villages et sur les routes placés sous leur contrôle, de l'extraction d'or, de la vente de produits du bois (planches et charbon, notamment) et du pillage de véhicules.

C. Forces de résistance patriotiques en Ituri

35. Les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI), l'un des plus anciens groupes armés opérant encore dans l'est de la République démocratique du Congo, restent une source d'insécurité. Ce groupe s'est livré à de graves violations des droits de l'homme (pillages et viols, principalement) et intègre toujours des enfants dans ses rangs.

36. À la suite de l'opération Safisha des FARDC, qui a débuté en août 2013 et duré un an, deux tentatives de désarmement des FRPI ont eu lieu, la première de novembre 2014 à janvier 2015, la deuxième en juin 2015. Les deux se sont soldées

[9] Un lieutenant-colonel des FDLR a été fait prisonnier en décembre 2014, soit avant le début de l'offensive militaire.

par un échec et ont été suivies par l'engagement d'opérations militaires par les FARDC avec l'appui de la MONUSCO, qui ont eu pour effet de disperser les FRPI dans la région de Walendu-Bindi, située dans le sud du territoire d'Irumu (province d'Ituri).

Effectifs et structure des Forces de résistance patriotiques en Ituri

37. Les effectifs des FRPI prêtent à débat depuis qu'en novembre 2014, leur chef, le « général » Justin Banaloki (alias Cobra Matata), a affirmé qu'il conduisait 812 combattants et 249 personnes à charge à Kabona (à 9 km au sud d'Aveba) puis à Aveba afin de négocier les conditions de leur reddition[10]. La MONUSCO n'a cependant dénombré que 392 combattants lors de la deuxième négociation qui s'est tenue à Aveba en mai et en juin 2015. Trois ex-combattants des FRPI ont déclaré au Groupe d'experts que 70 à 150 autres éléments des FRPI étaient restés à l'écart de ces négociations dans les environs de Seneka (à 20 km à l'est de Gety). En tout, le Groupe d'experts estime que les FRPI comptaient en juin 2015 entre 400 et 600 éléments, disposant d'une arme pour deux combattants et d'une moitié de chargeur (soit 15 cartouches) par arme. La MONUSCO a observé un nombre d'armes par combattant similaire à Aveba lors des seconds pourparlers de désarmement.

38. En août 2015, les FRPI semblaient dispersés en petits groupes de combattants dans la quasi-totalité de la région de Walendu-Bindi. Tous les ex-combattants des FRPI interrogés par le Groupe d'experts ont pu décrire une structure de commandement et de contrôle clairement définie (voir annexe 6). Depuis l'arrestation de Cobra Matata en janvier 2015, les FRPI sont sous le commandement du « colonel » Adirodu Mbadhu et de ses cinq officiers d'état-major (voir annexe 7). Les FRPI comptent neuf officiers supérieurs ayant grade de colonel et trois brigades composée de deux bataillons.

39. Bien que les FRPI n'aient aucune représentation politique officielle, deux notables locaux et quatre ex-combattants des FRPI ont indiqué au Groupe d'experts que plusieurs civils influents avaient été intégrés au sein des forces. La plupart de ces individus faisaient précédemment parti de la Coopérative de développement du Congo, créée par Bernard Kakado, qui est considéré comme l'un des pères fondateurs des FRPI. D'après ces mêmes sources, depuis la mort de Kakado à Bunia en 2011, Kato Tsandidhu est le chef spirituel des FRPI.

Échec des tentatives d'intégration

40. Les négociations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les FRPI portaient sur des conditions sans précédent depuis l'intégration en 2009 du Congrès national pour la défense du peuple. Entre novembre 2014 et janvier 2015, les parties ont envisagé la possibilité d'une amnistie de tous les membres des FRPI, leur intégration au sein des FARDC, avec le maintien des officiers à leur grade, ainsi que la distribution de vivres et la fourniture d'un appui logistique par les FARDC (voir annexe 8). En juin 2015, des conditions supplémentaires ont été examinées, dont le versement forfaitaire de 2 000 dollars aux officiers (ayant au moins le grade de commandant) et de 100 dollars à tous les

[10] Cobra Matata a déclaré au Groupe d'experts qu'il était prêt à se démobiliser en compagnie de 3 555 éléments.

autres membres des FRPI, ainsi que la promesse d'un déploiement dans leur région d'origine de Walendu-Bindi après leur intégration officielle au sein des FARDC. Ces deux tentatives d'intégration ont cependant échoué, en janvier 2015 du fait de l'arrestation de Cobra Matata et en juin 2015 parce que les FRPI n'avaient pas remis 30 AK-47 aux autorités congolaises en gage de bonne volonté.

41. On ne connaît toujours pas précisément les raisons qui ont poussé l'une et l'autre des parties à participer aux pourparlers puis à s'en retirer. Le Groupe d'experts a constaté que le Gouvernement de la République démocratique du Congo avait chargé une délégation de haut niveau de participer aux négociations. Quatre officiers supérieurs des FARDC ont déclaré au Groupe d'experts que le Gouvernement n'avait jamais véritablement eu l'intention d'intégrer les FRPI au sein des FARDC et ont qualifié la proposition d'intégration de ruse visant à faciliter le démantèlement du groupe armé. Un haut responsable de la MONUSCO a expliqué au Groupe d'experts que, au moment du dialogue stratégique avec la MONUSCO (voir S/2015/486, par. 28 à 33), le Gouvernement avait vu dans le désarmement effectif des FRPI une occasion politique de montrer à la communauté internationale que le maintien de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo était un simple problème de maintien de l'ordre et non une question militaire.

42. En ce qui concerne les FRPI, deux notables locaux ont dit au Groupe d'experts que les négociations avaient permis à des officiers rivaux de déterminer qui contrôlait le plus grand nombre de soldats et avaient également donné lieu à un dénombrement exact des troupes. Des ex-combattants des FRPI et des responsables locaux ont indiqué qu'il existait d'importantes dissensions entre le chef actuel des FRPI, le « colonel » Mbadu Adirodu, et d'autres officiers supérieurs, notamment le « colonel » Kakado Yambi et le « colonel » David Adjitsu. La distribution par le Gouvernement de vivres aux membres des FRPI pendant les négociations a constitué une autre motivation immédiate pour le groupe armé.

43. Lors des deux négociations, le même scénario s'est répété : les FRPI ont réuni leurs membres à Aveba, les négociations ont échoué et les FARDC ont ensuite mené des opérations militaires contre le groupe armé avec l'appui de la MONUSCO. Le 15 janvier 2015, après l'échec des premières négociations, les FARDC ont attaqué et occupé deux positions des FRPI à Aveba. Cet assaut, soutenu par les tirs de mortiers de la MONUSCO, a fait 21 morts parmi les FRPI. Le 3 juin, lorsqu'il est apparu que la deuxième série de négociations avait échoué, les FARDC ont de nouveau attaqué des positions des FRPI à Aveba. D'après les FARDC, le bilan de cette offensive, qui a bénéficié de l'appui d'hélicoptères de combat de la MONUSCO, a été de 34 morts et de 46 blessés parmi les FRPI[11]. Selon la MONUSCO, entre le 15 janvier et le 15 septembre 2015, 65 combattants des FRPI ont été tués, 201 se sont rendus et 44 armes ont été saisies.

Violations des droits de l'homme

44. À la suite de l'échec des négociations et des opérations des FARDC qui ont suivi, les membres des FRPI se sont dispersés en petits groupes de 15 à 20 combattants dans la région de Walendu-Bindi. Entre janvier et août 2015, la MONUSCO a confirmé que 229 graves violations des droits de l'homme avaient été

[11] Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de confirmer la véracité de ces chiffres.

commises par les FRPI dans cette zone. Parmi ces violations figuraient principalement des pillages et des extorsions (100 cas) mais également le meurtre de 20 civils et 84 viols. Au cours de la période considérée, les membres des FRPI se sont livrés à des pillages pour assurer leur subsistance quotidienne car leurs systèmes d'imposition avaient été mis à mal. Huit anciens membres des FRPI et une ex-personne à charge ont expliqué au Groupe d'experts que les pillages étaient organisés au niveau des bataillons et visaient à obtenir des vivres et autres fournitures. Trois ex-combattants des FRPI ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils s'étaient ralliés au groupe armé pour empêcher le pillage de leurs villages.

Armes et fournitures

45. Le Groupe d'experts a analysé la quantité, la qualité et l'origine des armes et des munitions utilisées par les FRPI. Parmi les armes observées et photographiées par la MONUSCO à Aveba en juin 2015 figuraient 180 variantes de Kalachnikov, 19 mitrailleuses légères, 11 RPG-7 et 3 mortiers de 60 mm (voir annexe 9). En outre, bon nombre des membres des FRPI portent des uniformes des FARDC, ce qui permet difficilement de différencier les deux forces[12].

46. Si des ex-combattants ont expliqué au Groupe d'experts avoir récupéré des armes lors de combats, deux ont admis en avoir acheté à des membres des FARDC. Un officier supérieur des FARDC en poste en Ituri jusqu'en 2014 a indiqué au Groupe d'experts qu'il avait arrêté à de nombreuses reprises des soldats placés sous ses ordres pour avoir vendu ou donné des armes, des munitions ou des uniformes aux FRPI. Un autre officier supérieur et deux juges des FARDC ont confirmé la réalité de ces faits. Aucune de ces sources n'a souhaité donner au Groupe d'experts des noms ou des précisions.

47. Le Groupe d'experts a établi l'origine de 13 armes des FRPI saisies depuis juin 2015 (voir annexe 10). Ces armes ont été fabriquées dans six pays, toutes avant 2000[13]. Le Groupe d'experts a vérifié qu'elles étaient toutes en état de fonctionnement. D'autres armes récupérées auprès des membres des FRPI ont été transférées à la MONUSCO puis aux FARDC. Ni l'une ni l'autre de ces forces n'ont cependant consigné suffisamment de données sur ces armes pour que l'on puisse en déterminer l'origine. Le Groupe d'experts a également analysé 108 cartouches provenant de la même période. Il y en avait 16 sortes, dont 5 étaient également présentes dans les stocks des FARDC d'après ces dernières (voir annexe 11). Ces cinq sortes de cartouches identifiées constituaient 37 % de l'ensemble des cartouches analysées (40 sur 108). La plupart d'entre elles (106 sur 108) avaient été fabriquées en Chine.

48. Le Groupe d'experts considère que si les FRPI ne disposent pas de suffisamment de munitions pour mener des opérations durables, le nombre d'armes légères et de moyen calibre en leur possession demeure cependant une menace pour la stabilité du sud du territoire d'Irumu.

[12] La MONUSCO a distribué des tenues orange aux FARDC pour les différencier des membres des FRPI.

[13] Trois avaient été fabriquées en Chine, un en Égypte, un en République populaire démocratique de Corée, deux en Roumanie, deux en Fédération de Russie et quatre en ex-Yougoslavie.

III. Ressources naturelles

49. Les enquêtes menées par le Groupe d'experts ont permis de confirmer que des groupes armés et des officiers des FARDC continuent de se livrer à l'exploitation et au commerce de ressources naturelles. Le Groupe d'experts a réalisé des études portant sur le bois, l'or et trois minerais (l'étain, le tantale et le tungstène). Il a constaté que les activités d'extraction d'or à Misisi (territoire de Fizi) ainsi que l'extraction d'or et de cassitérite sur le territoire de Shabunda étaient contraires à l'arrêté ministériel congolais n° 0057 du 29 février 2012[14], qui dispose notamment que tous les minerais doivent être extraits de sites autorisés.

50. Les études du Groupe d'experts présentées ci-après ne constituent qu'une illustration de l'implication des groupes armés et des réseaux criminels dans l'exploitation des ressources naturelles de l'est de la République démocratique du Congo. Des renseignements détaillés ont été communiqués à ce sujet au Groupe d'experts lors d'entretiens réalisés avec des ex-combattants des FRPI, des Raïa Mutomboki, des FDLR, de Nduma Defence of Congo, des Nyatura, de l'Union des patriotes congolais pour la paix et des Maï-Maï Kifuafua. La participation des groupes armés à des activités d'extraction et de trafic d'or a été mentionnée par la quasi-totalité des personnes interrogées. Le Groupe d'experts présentera certains exemples dans son rapport final.

A. Étain, tantale et tungstène

Cassitérite

51. Dans son rapport final pour l'année 2014, le Groupe d'experts a rendu compte du système de taxation illégale de la production de cassitérite imposé par la faction des Raïa Mutomboki dirigée par le « général » Paul Kikuni Sabikugi (alias « Juriste ») à l'aéroport de Tchonka dans le territoire de Shabunda (voir S/2015/19, par. 183 à 189). Kikuni a lui-même confirmé en juin 2015 la véracité de cette analyse. Le Groupe d'experts a poursuivi son enquête lors de la période considérée et a constaté que le système de taxation illégale avait été maintenu, mais sous une autre forme.

52. Un officier supérieur des FARDC, un officier de la MONUSCO, deux membres influents de la société civile et un commandant d'une autre faction des Raïa Mutomboki ont indiqué au Groupe d'experts que Kikuni avait capitulé en décembre 2014 principalement parce qu'il était isolé et faisait l'objet de menaces physiques pour avoir partagé inéquitablement les recettes provenant de la taxation de la cassitérite et autres biens. D'après les personnes interrogées, ceux qui l'ont expulsé du groupe comptaient s'accaparer ces sources de revenus.

53. Après la capitulation de Kikuni, la faction des Raïa Mutomboki qu'il dirigeait a cédé aux FARDC le contrôle de l'aéroport de Tchonka mais a continué à prélever des taxes sur les sites d'extraction. Deux hommes d'affaires et un employé d'un organisme minier congolais de Lulingu ont expliqué au Groupe d'experts que les acheteurs devaient verser 350 francs congolais (0,36 dollar) par kg de cassitérite aux représentants des Raïa Mutomboki postés à des points de contrôle installés près des

[14] Cet arrêté procède de l'adhésion de la République démocratique du Congo au Mécanisme de certification régionale de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

mines. Les acheteurs sont généralement des courtiers qui revendent le minerai aux négociants agréés[15] de Lulingu ou de Tchonka, lesquels le transportent ensuite à Bukavu.

54. Le Groupe d'experts a consulté les manifestes des appareils qui ont quitté l'aéroport de Tchonka de novembre 2014 à mai 2015. Il ressort de ces documents que 126 228,5 kg de cassitérite provenant des zones contrôlées par les Raïa Mutomboki ont été expédiés à l'aéroport de Kavumu, situé près de Bukavu. Il n'y a eu aucun vol commercial au départ de Tchonka en juin 2015 en raison des combats qui ont opposé les FARDC et les Raïa Mutomboki, mais les vols et les expéditions de cassitérite ont repris à la mi-juillet 2015 à la faveur de l'amélioration des conditions de sécurité. D'après les manifestes (voir annexe 12), le minerai a été acheminé à Bukavu pour le compte de 12 organismes, à bord des compagnies aériennes suivantes : BBC, Mango, Swala, Busy Bee et Malu.

55. Le Groupe d'experts estime que les factions des Raïa Mutomboki de la région ont prélevé plus de 40 000 dollars de taxes sur la cassitérite au cours de la période précédemment mentionnée, ce qui constitue un revenu considérable ainsi qu'un frein important au désarmement de ce groupe armé.

Exportation illicite d'étain, de tantale et de tungstène au Rwanda depuis Bukavu

56. Selon des informations reçues par le Groupe d'experts, l'étain, le tantale et le tungstène continuent d'être introduits clandestinement au Rwanda depuis l'est de la République démocratique du Congo. Ces éléments viennent confirmer les constatations faites dans ses rapports des dernières années (voir, par exemple, S/2012/843, par. 163 à 177, S/2014/42, par. 204, et S/2015/19, par. 172). Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a enquêté sur les exportations de cassitérite depuis Lulingu et Bukavu.

57. Un homme d'affaires de Lulingu et deux autres personnes travaillant dans le secteur minier de Bukavu ont informé le Groupe d'experts que de la cassitérite et d'autres minerais des trois métaux considérés provenant de Lulingu et d'autres régions de la province du Sud-Kivu étaient acheminés au Rwanda par le lac Kivu et le fleuve Ruzizi. En juin et en juillet 2015, le Groupe d'experts s'est rendu à trois points de départ présumés des exportations (Ruzizi 2, Ruzizi 3 et Muhumba) de cette filière de contrebande vers le Rwanda et a interrogé des bateliers et des fonctionnaires de la République démocratique du Congo, qui ont indiqué que les activités de contrebande s'effectuaient généralement de nuit. Trois bateliers ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils avaient récemment acheminé des sacs de minerais depuis ces sites de Bukavu jusqu'à une maison située sur la rive rwandaise. Le Groupe d'experts a obtenu les noms de Congolais qui contribueraient à la contrebande de ces minerais et enquêtera sur leurs activités.

58. Le Groupe d'experts a également enquêté sur une tentative d'acheminement en contrebande de 77 sacs de coltan d'un poids total de 4 425 kg pendant la nuit du 2 au 3 mars 2015 le long de la route de Bukavu menant au fleuve Ruzizi. Cette tentative a donné lieu à un échange de tirs d'armes légères entre des membres des

[15] Les négociants sont les seuls intermédiaires autorisés par la loi à acheter des minerais auprès des exploitants et à les revendre aux comptoirs agréés, lesquels sont les seuls à avoir le droit de les exporter ensuite à l'étranger.

FARDC et l'unité de lutte contre la contrebande de la province du Sud-Kivu. Le Groupe d'experts a passé en revue les documents de mise en accusation et s'est entretenu avec la plupart des personnes présentes sur les lieux au moment des faits mais ne peut confirmer à ce stade quelle partie a organisé cette opération de contrebande.

Poursuite de la vente d'étiquettes au marché noir au Rwanda

59. En juin, juillet et août 2015, le Groupe d'experts a recueilli des éléments qui prouvent la mise en vente au marché noir de 12 étiquettes censées garantir l'origine de minerais et des documents administratifs correspondants provenant de trois entreprises rwandaises : RF & GM, Africa Multibusiness Line et la Société minière du Katanga (SOMIKA). Parmi ces documents figurent des étiquettes, des copies des registres des sites d'extraction minière, des décisions ministérielles d'attribution d'autorisations de prospection aux entreprises en question et des pièces administratives autorisant des employés à acheminer les minerais. Le Groupe d'experts ne publie qu'une partie de ces éléments afin de protéger ses sources (voir annexes 13 à 15).

60. Comme dans le cas de Kamico décrit en 2014 (voir S/2015/19, par. 173 à 179), les trois entreprises en cause ont revendu les étiquettes au marché noir au Rwanda. Cet acte frauduleux a été facilité par trois agents chargés de l'étiquetage du Département de la géologie et des mines du Ministère rwandais des ressources naturelles, qui ont signé les registres des sites miniers. Dans une lettre adressée au Groupe d'experts le 7 juillet 2015, l'ITRI[16] a expliqué que la responsabilité des étiquettes et de leur utilisation incombait aux agents du Département. Le Groupe d'experts note que, dans ces différents cas, les agents n'ont pas respecté la réglementation en vigueur.

61. En réponse à la demande d'information du Groupe d'experts portant sur Africa Multibusiness Line, l'ITRI a confirmé que les sites d'extraction minière de cette entreprise participaient à l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain et que des étiquettes avaient été remises à cette entreprise entre le 29 janvier et le 30 avril 2015. L'Institut a également informé le Groupe d'experts que cette entreprise figurait sur la « liste de diligence raisonnable » car il semblait y avoir des disparités entre sa production de minerai et les quantités encore en circulation au Rwanda[17].

62. Dans une communication adressée au Groupe d'experts en date du 23 septembre 2015, le Gouvernement rwandais a présenté la liste des entreprises produisant de l'étain, du tantale et du tungstène. Les noms de RF & GM, ainsi que de la SOMIKA, y figurent. Le Groupe d'experts n'est pas en mesure de confirmer que ces entreprises ont vendu de tels minerais en 2015 mais note avec préoccupation que leurs étiquettes peuvent servir à introduire sur le marché international, en violation du régime des sanctions en vigueur [voir résolution 2198 (2015) du Conseil de sécurité, par. 5g)], des minerais provenant de zones de l'est de la République démocratique du Congo contrôlées par des groupes armés.

[16] L'ITRI est une association professionnelle de l'industrie de l'étain qui dirige la mise en œuvre du programme commun de diligence raisonnable du secteur, l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'Institut, en République démocratique du Congo et dans les pays voisins.

[17] D'après l'ITRI, cette liste, qui est publiée tous les mois par l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'Institut, énumère les noms des entreprises dont les sites d'extraction devraient faire l'objet d'une attention ou d'une évaluation plus soutenue de la part des acheteurs.

63. À la suite des constatations précédentes du Groupe concernant la vente d'étiquettes en 2014, le Gouvernement rwandais a communiqué à ce dernier un compte rendu de l'enquête qu'il avait menée sur la question. Selon ce rapport, les autorités rwandaises n'ont pas sanctionné la coopérative Kamico pour deux raisons : d'une part, son dirigeant a nié les faits; d'autre part, la coopérative a assuré au Gouvernement que toutes les étiquettes avaient été enregistrées dans les registres des sites d'extraction.

64. Dans le cadre du suivi de l'affaire, en juin 2015, le Groupe d'experts a adressé une lettre au Rwanda et effectué une visite officielle dans le pays afin d'examiner plus avant les conclusions de l'enquête menée par les autorités. Étant donné que le Groupe d'experts conserve les preuves matérielles que constituent les étiquettes et l'ensemble des pièces administratives (y compris une copie des registres des sites d'extraction), ni Kamico ni les autorités minières ne peuvent prétendre avoir trouvé ces étiquettes dans la chaîne d'approvisionnement.

65. À la suite de ces échanges, un haut fonctionnaire du Ministère rwandais des ressources naturelles a informé le Groupe d'experts, par un message électronique adressé en août 2015, que le permis d'exploitation de Kamico avait été suspendu pour une durée de trente jours. Comme le Gouvernement rwandais l'avait demandé, le Groupe d'experts a confirmé qu'il était disposé à produire les éléments de preuve qu'il avait recueillis sur la vente illégale des étiquettes dans le but de faciliter la poursuite des responsables.

66. Le Groupe d'experts prend acte des mesures positives adoptées par le Gouvernement rwandais et l'ITRI. Il note que la coopérative Kamico figure dorénavant sur la liste de diligence raisonnable de l'ITRI. Il estime que l'inscription de Kamico sur cette liste explique pourquoi de nombreux comptoirs de Kigali ont maintenant rayé cette coopérative de la liste de leurs fournisseurs.

67. Cependant, comme le montrent les enquêtes que mènent actuellement le Groupe d'experts, l'affaire Kamico n'est pas un cas isolé. Le Groupe d'experts considère que seul l'engagement de poursuites judiciaires par les autorités rwandaises permettra de dissuader la vente d'étiquettes au marché noir, pratique qui peut faciliter l'introduction sur le marché international de minerais issus de la contrebande et de conflits.

B. Or

Imposition de l'or par les Raïa Mutomboki sur le fleuve Ulindi

68. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a constaté que deux factions des Raïa Mutomboki tiraient profit de l'imposition et du contrôle illégaux de l'exploitation de l'or sur le fleuve Ulindi dans le territoire de Shabunda[18]. Cette observation coïncide avec ses constatations précédentes (voir S/2014/42, par. 168, et S/2015/19, par. 192 à 194).

69. Trois propriétaires de dragues, un courtier, le Directeur du service des impôts à Shabunda, un conseiller principal du « général » Kabe et un ancien commandant des

[18] À Shabunda, l'or alluvionnaire est extrait au moyen de dragues. Cette exploitation est mobile; elle se déplace en fonction de la présence d'or. Lors des visites du Groupe d'experts en juillet et août 2015, l'exploitation avait lieu en amont du fleuve.

Raïa Mutomboki ont confirmé au Groupe d'experts que les deux factions[19] imposaient des taxes aux dragues ainsi qu'aux orpailleurs.

70. D'après ces mêmes sources, les Raïa Mutomboki ont mis en place des points de contrôle sur le fleuve menant à la zone d'exploitation de l'or. En juillet 2015, cinq postes de contrôle « officiels » ont été mentionnés au Groupe d'experts. Chaque passager des bateaux passant par ces points de contrôle était obligé de payer 1 000 francs congolais (1,06 dollar). En outre, des groupes de combattants des Raïa Mutomboki installent parfois des points de contrôle temporaires le long de cette même route.

71. Les trois propriétaires de dragues ont expliqué au Groupe d'experts qu'ils payaient à chacune des deux factions 500 dollars par mois, plus 500 dollars pour l'installation d'une drague et à nouveau 500 dollars pour chaque déplacement vers une nouvelle zone d'exploitation. Ils ont précisé que ces taxes étaient payées soit en liquide soit en or. Ils ont également affirmé que les groupes armés leur réclamaient occasionnellement des taxes supplémentaires, mais le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de vérifier si ces taxes étaient systématiquement prélevées. Le Groupe d'experts a examiné les livres de comptes d'un autre propriétaire de dragues, qui montrent que celui-ci avait payé des taxes à deux chefs des Raïa Mutomboki, Sentia et Kimusi[20] (voir annexe 16). Il a en outre été informé que des membres des Raïa Mutomboki volaient les propriétaires de dragues. L'un des propriétaires lui a fait savoir qu'à une occasion, le 24 juillet 2015, la faction de Kabe avait attaqué son bateau et volé 25 grammes d'or (d'une valeur d'environ 1 000 dollars aux prix courants).

72. Le nombre de dragues a augmenté depuis la dernière visite du Groupe d'experts en octobre 2014. À cette date-là, on comptait environ 40 dragues dans les secteurs contrôlés par les Raïa Mutomboki. En avril 2015, le bureau de la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participation à Shabunda a dénombré au moins 150 dragues le long du fleuve Ulindi. Un récent rapport de la société civile au sujet de Shabunda faisait état de 171 dragues[21]. Le Groupe d'experts note toutefois que les dragues ne se situent pas toutes dans des zones contrôlées par les Raïa Mutomboki, ces derniers n'ayant pas la mainmise sur l'ensemble du fleuve. D'après les informations recueillies lors des entretiens qu'il a menés, il estime qu'en août 2015, environ 50 dragues étaient toujours en activité dans des zones contrôlées par les Raïa Mutomboki. Elles étaient plus nombreuses avant cette date, mais en juin 2015 les exploitants ont commencé à se déplacer vers le secteur du groupement de Baliga, qui est contrôlé par les FARDC et où les rendements sont plus élevés.

73. Deux propriétaires de dragues et un ancien gérant de site minier dans une zone contrôlée par les Raïa Mutomboki ont expliqué au Groupe d'experts que souvent, l'or du fleuve Ulindi n'est pas vendu mais échangé localement contre des biens. Ils

[19] L'une des factions, menée par le « général » Kabe – qui a remplacé le « général » Sisawa – est basée à Tchombi et contrôle la rive nord du fleuve Ulindi. L'autre, dirigée par le « général » Kimba, est basée à Kazozola et contrôle la rive sud du fleuve.

[20] Sentia appartient à la faction de Kabe et Kimusi est un « colonel » de la faction de Kimba.

[21] Coalition des organisations de la société civile dans la région des Grands Lacs, « La ruée vers l'or à Shabunda », août 2015. Voir http://cosoc-gl.org/wp-content/uploads/2015/08/15-ao%C3%BBt-2015-COSOC-GL-Etude-finale-sur-lexploitation-de-lor-par-dragues-%C3%A0-Shabunda.pdf.

ont ajouté que des courtiers œuvrant pour le compte d'importants négociants de Bukavu venaient régulièrement récupérer l'or sur place.

Implication de soldats congolais dans l'extorsion d'or à Misisi (territoire de Fizi)

74. Au cours de son mandat, le Groupe d'experts a appris que certains membres des FARDC extorquaient de l'or à Misisi dans le territoire de Fizi (province du Sud-Kivu).

75. Depuis sa création en 2011, l'unité Agriculture et Ressources naturelles, relevant des FARDC et propre à la 33e Région militaire, a notamment pour mission de veiller à la démilitarisation de l'exploitation des ressources naturelles dans les provinces du Sud-Kivu et de Maniema et d'empêcher les éléments des FARDC de participer à cette exploitation. Six soldats de cette unité sont actuellement en poste dans la zone aurifère de Misisi.

76. Quatre témoins ont déclaré au Groupe d'experts que, depuis février 2014, des membres de l'unité avaient régulièrement extorqué de l'or à des propriétaires de mines par intimidation. Les propriétaires ont ainsi été obligés de verser à certains soldats les recettes résultant de 24 heures de leur production en moyenne, tous les trois à six mois. On compte au moins 175 puits de mine à Misisi.

77. En 2015 jusqu'au moment de l'établissement du présent rapport, s'agissant de trois puits appartenant à trois propriétaires différents, des témoins ont rapporté au Groupe d'experts que les officiers avaient perçu entre 24 et 60 grammes d'or par jour (au moment où le Groupe effectuait ses recherches, le prix de l'or à Misisi était d'environ 43 dollars par g)[22]. Selon les témoins, au cours de cette même période, un membre des FARDC, le lieutenant Bengela Bravo, a réclamé de tels paiements à cinq reprises pour chacun des trois puits. Les témoins ont ajouté qu'en deux de ces occasions, il était accompagné de deux membres différents de l'unité. Le Groupe d'experts a demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo de fournir des éclaircissements à ce sujet, mais n'avait reçu aucune réponse à la date de la rédaction du présent rapport.

78. Les autorités minières provinciales ont indiqué au Groupe d'experts que la production annuelle d'or à Misisi était estimée à 2 tonnes. Si le Groupe d'experts n'est pas en mesure de corroborer cette estimation, il peut néanmoins confirmer que Misisi, qui compte des milliers de mineurs, est l'un des premiers sites d'extraction artisanale d'or du pays. L'implication de membres des FARDC dans les activités illégales décrites oblige à qualifier les mines comme celles de Misisi de sites miniers « rouges » ou « jaunes », ce qui, selon la loi congolaise, empêche toute exportation des minéraux qui y sont extraits.

[22] Dans le contexte de l'extraction artisanale en République démocratique du Congo, les poids utilisés par les négociants pour mesurer les grammes étant souvent de vieilles pièces de monnaie zaïroises (makuta), un « gramme makuta » équivaut généralement à 1,3 à 1,45 gramme.

C. Implication de soldats congolais dans l'exploitation de bois d'œuvre

79. Au cours de plusieurs missions effectuées en mai, juin et juillet 2015, le Groupe d'experts a constaté que des membres des FARDC déployés dans le cadre de l'opération Sukola I contre les ADF étaient impliqués dans l'exploitation et la vente de bois d'œuvre dans le territoire de Beni, principalement dans les zones de Kamango et d'Erengeti.

80. Deux membres des FARDC ont indiqué au Groupe d'experts que les soldats de leurs unités avaient eu le choix entre se battre contre les groupes armés ou se livrer à l'exploitation de bois d'œuvre dans la zone de Kamango pour le compte de leurs supérieurs. Un troisième soldat des FARDC a confirmé ces informations, ajoutant que des membres des forces armées arrimaient les planches sur des véhicules appartenant à des officiers des FARDC avant de les transporter jusqu'à Beni. En mai 2015, le Groupe d'experts a vu une jeep des FARDC transportant des planches en direction de Beni.

81. D'après les sources du Groupe d'experts et ses propres constatations, les planches sont transportées dans des camions civils de Beni au marché de Kasindi, près de la frontière avec l'Ouganda (voir carte à l'annexe 17). Lorsqu'il s'est rendu sur ce marché en juin et juillet 2015, le Groupe d'experts a appris de plusieurs sources que la plupart des acheteurs venaient du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda. Cinq hommes d'affaires se trouvant au marché lui ont déclaré avoir acheté des planches à des officiers des FARDC en 2015. L'un d'eux a expliqué qu'il avait acheté deux chargements de planches (en provenance de la zone de Kamango) par mois, à raison de 11 100 dollars par chargement, à un lieutenant-colonel des FARDC participant à l'opération Sukola I, y compris durant les périodes pendant lesquelles la zone d'exploitation était contrôlée par les ADF. Un fonctionnaire et un membre des FARDC ayant été en poste à différents points de contrôle sur la route reliant Beni au marché ont remis au Groupe d'experts des documents officiels indiquant que des civils et des membres des FARDC transportaient des planches sur cette route pour le compte de six officiers des FARDC. L'officier le plus haut gradé de la liste était le commandant en second de l'opération Sukola I, le colonel Dieudonné Muhima. Les mêmes sources ont rapporté avoir vu un fonctionnaire et un soldat se faire battre après avoir tenté de fouiller près de la frontière un camion qui transportait des planches appartenant à un officier.

82. Dans une déclaration publiée le 7 mars 2015, le commandant de l'opération Sukola I, le général de brigade Muhindo Akili Mundos, a condamné la participation d'officiers des FARDC à l'exploitation de bois d'œuvre dans cette zone. Le Groupe d'experts a demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo de lui fournir des informations au sujet de l'affairisme de certains officiers des FARDC dans le territoire de Beni et des mesures prises pour lutter contre ce problème, mais il n'a pas reçu de réponse.

83. Le Groupe d'experts est d'avis que l'implication d'officiers de l'opération Sukola I dans le commerce de bois d'œuvre a contribué à l'inefficacité de la réponse militaire des FARDC aux menaces contre la sécurité dans le territoire de Beni (voir ci-après).

IV. Violations du droit international humanitaire

A. Massacres dans la région de Beni

84. Le Groupe d'experts a poursuivi l'enquête commencée durant son précédent mandat (voir S/2015/19, par. 41 à 45) sur le massacre de civils dans la région de Beni (province du Nord-Kivu). Les meurtres ont été commis pour la plupart à l'aide de machettes ou d'armes similaires entre octobre 2014 et juin 2015. D'après des sources au sein de la MONUSCO et de la société civile ayant enquêté sur les faits, au moins 350 meurtres ont été commis durant cette période, en 50 occasions différentes au minimum. Des femmes et des enfants figuraient parmi les victimes.

Auteurs présumés des massacres

85. Comme il est indiqué au paragraphe 9 du présent rapport, étant donné que peu de combattants des ADF et de personnes à leur charge se sont échappés ou ont été capturés par les FARDC depuis le début des massacres, rares sont ceux qui pourraient permettre d'en identifier les auteurs[23].

86. En outre, à la date de l'établissement du présent rapport, pas un seul auteur direct de ces meurtres n'avait été capturé. Sans pouvoir à ce stade attribuer la responsabilité des meurtres à un groupe armé unique, le Groupe d'experts a cependant établi que, dans quelques cas au moins, les ADF étaient responsables. Cette constatation a été confirmée par un ex-combattant des ADF qui était présent au moment d'un massacre ainsi que par une victime qui a été kidnappée et gardée prisonnière par un groupe de 20 membres des ADF durant environ 40 jours[24] et qui a été témoin de meurtres de civils en quatre occasions.

87. L'ex-combattant comme la victime ont dit au Groupe d'experts que des membres des ADF avaient tué des civils à la machette. Ils ont également déclaré qu'en plusieurs occasions, des membres des ADF s'étaient rendus dans des villages avec pour objectif premier de tuer des civils et non de voler des provisions. Ils ont ajouté que des enfants et des femmes accompagnaient les hommes armés mais n'avaient pas pris part aux meurtres. Ils ont précisé que les membres des ADF n'avaient pas de machettes sur eux mais utilisaient ce qu'ils trouvaient dans les villages ou aux alentours pour tuer les habitants. Les deux témoins ont indiqué que les assaillants portaient des armes à feu, mais qu'ils ne s'en étaient pas servis. Ils ont en outre affirmé que certains des hommes portaient des uniformes militaires.

88. L'ex-combattant a dit au Groupe d'experts que le Chef actuel des ADF, Seka Baluku, avait donné de nouvelles instructions à ses combattants. Il leur a notamment ordonné de tuer des civils à proximité des agglomérations afin de détourner les membres des FARDC de leur offensive contre les positions des ADF. Un autre ex-combattant, capturé peu de temps avant le début des massacres, a rapporté au Groupe d'experts que les dirigeants des ADF disaient que les représailles contre les civils étaient nécessaires car ces derniers renseignaient les FARDC au sujet des positions des ADF.

---

[23] Des entretiens avec d'ex-combattants des ADF pourraient permettre de confirmer ou de réfuter l'implication des ADF dans ces massacres.

[24] Ce témoin a pu reconnaître trois membres des ADF qui sont connus du Groupe d'experts.

89. Le témoin qui avait été kidnappé par les ADF a dit avoir vu à quatre reprises leurs membres tuer des civils. Il a déclaré au Groupe d'experts que les combattants avaient évité de tuer des enfants, ce qui coïncide avec les déclarations faites par d'ex-combattants des ADF et avec les précédentes constatations du Groupe (voir S/2015/19, par. 43).

90. Les témoignages de l'ex-combattant et de l'ancien captif font référence à cinq épisodes distincts. Le Groupe d'experts a en outre effectué plus de 30 entretiens avec des témoins de 13 autres faits. La plupart étaient des témoins oculaires et ont donné un certain nombre d'informations telles que le nombre d'assaillants, la ou les langues dans lesquelles ils s'exprimaient, les vêtements qu'ils portaient, la façon dont ils tuaient leurs victimes et la présence ou non de femmes et d'enfants. Le Groupe d'experts a par ailleurs obtenu des photographies de victimes de massacres ainsi que des déclarations de membres du personnel médical confirmant avoir soigné des victimes qui semblaient avoir été blessées à coups de machettes. Il s'est en outre entretenu avec des membres de la société civile et des journalistes qui avaient enquêté sur les massacres et observé les victimes sur les lieux mêmes des faits.

91. Dans 3 des 13 cas évoqués ci-dessus, le Groupe d'experts a relevé des caractéristiques identiques à celles mentionnées dans les cas confirmés de massacres commis par les ADF, mais ne dispose pas de preuves suffisantes pour attribuer ces meurtres aux ADF avec certitude.

92. Dans les 10 autres cas, au moins une des caractéristiques mentionnées par les témoins ne correspondait pas à celles des meurtres formellement attribués aux ADF. Ainsi, par exemple, certains témoins ont dit que les assaillants s'exprimaient en lingala ou en kinyarwanda, deux langues que ne sont guère susceptibles d'employer les membres des ADF. De même, d'autres témoins ont rapporté que des enfants avaient pris part aux massacres ou encore que les auteurs s'étaient servis d'armes à feu, ce qui ne coïncide pas avec les caractéristiques des meurtres perpétrés par les ADF.

Carence du commandement de l'opération Sukola I

93. Le général de brigade des FARDC, Muhindo Akili Mundos, n'a pas su protéger les civils en sa qualité de commandant de l'opération Sukola I. Pendant toute la durée de son commandement, pas une seule personne soupçonnée d'être l'auteur direct de meurtres n'a été arrêtée et renvoyée devant le procureur militaire.

94. Dès novembre 2014, des députés de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo avaient présenté un rapport qui dénonçait un certain nombre de problèmes, notamment le manque de réaction de la part des FARDC après le massacre de 80 personnes (voir annexe 18).

95. Douze témoins ont expliqué au Groupe d'experts qu'immédiatement après un massacre, ils étaient allés alerter la position des FARDC la plus proche, qui se trouvait parfois à 1 km de là. À chaque fois, la réponse des FARDC a été la même : la situation était trop dangereuse, il faisait trop noir, l'équipement était inadapté ou le nombre d'hommes étaient insuffisants pour intervenir. Dans certains cas, les soldats des FARDC se sont rendus sur les lieux des massacres mais uniquement pour confirmer que des gens avaient été tués.

96. Un officier a confié au Groupe d'experts qu'il avait reçu l'instruction expresse de ne pas poursuivre les auteurs de massacres. Il a néanmoins recherché et arrêté les assaillants, qui ont reconnu leur participation mais n'ont jamais été poursuivis devant l'autorité compétente, à savoir le procureur militaire de la République démocratique du Congo.

97. Le Groupe d'experts note avec inquiétude que la capacité des FARDC de faire face aux menaces à l'encontre des civils pourrait avoir été limitée par leur participation à l'exploitation du bois.

Incapacité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo de protéger la population civile

98. Si la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité indique clairement qu'il incombe au premier chef au Gouvernement de la République démocratique du Congo de protéger sa population, elle précise également que l'une des principales missions de la MONUSCO est de protéger les civils. Sachant que les faits décrits ci-dessus se sont produits à plusieurs reprises au cours d'une période de huit mois dans un secteur abritant un grand nombre de soldats de maintien de la paix, le Groupe d'experts juge inquiétant que la MONUSCO n'ait pas été en mesure de protéger la population des massacres perpétrés dans la région de Beni d'octobre 2014 à juin 2015.

B. Enfants associés à des groupes armés

99. Pendant la période considérée, les groupes armés ont continué de recruter et d'utiliser des enfants dans l'est de la République démocratique du Congo. Selon les chiffres communiqués par la MONUSCO, 1 399 enfants au total (dont 72 filles) ont été séparés des groupes armés entre le 1er janvier et le 31 août 2015. Ce nombre représente une forte augmentation par rapport à 2014, année pendant laquelle 1 030 enfants au total (dont 57 filles) ont été séparés des groupes armés.

100. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec 40 enfants ayant été séparés des groupes armés en 2015. Neuf avaient été recrutés par les Raïa Mutomboki, 8 par les FDLR, huit par les FRPI, trois par Nyatura, trois par les ADF, trois par l'Union des patriotes congolais pour la paix/Forces populaires congolaises, deux par les Maï-Maï Kifuafua et un par le groupe Nduma Defence of Congo qui est placé sous le commandement d'un individu visé par les sanctions, Ntabo Ntaberi (alias Sheka)[25]. Selon un document des ADF, le groupe dirigé par Baluku comptait 145 enfants au début de 2015 (voir annexe 19).

101. La plupart des enfants ont été emmenés de force, même si certains ont admis avoir rejoint les rangs d'un groupe armé de leur plein gré. Ils sont devenus combattants, escortes, serviteurs, percepteurs de taxes sur les sites d'extraction ou encore gardiens de fétiches.

102. Dans la grande majorité des cas, les enfants ont expliqué que, même s'ils n'avaient pas été recrutés directement par le chef du groupe armé, il était impossible

[25] Au moins quatre d'entre eux provenaient des FDLR-Forces combattantes Abacunguzi.

que ces derniers n'aient pas été au courant de leur présence dans le groupe. Ces enfants et leurs commandants se voyaient tous les jours ou toutes les semaines.

103. Trois enfants anciennement associés aux FRPI ont raconté au Groupe d'experts que l'actuel chef d'état-major adjoint des FRPI, le « colonel » Kakado Yambi s'opposait à ce que les enfants quittent le mouvement.

104. La plupart des enfants entendus par le Groupe d'experts, tout comme certains ex-combattants adultes, ont confirmé que les groupes armés continuaient de recruter des enfants en 2015.

Dissuasion de l'utilisation des enfants par les groupes armés

105. De 2008 à 2014, la MONUSCO a constaté que les groupes armés avaient recruté 9 276 enfants. Malgré l'adoption en République démocratique du Congo d'une nouvelle loi incriminant le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés (voir annexe 20), personne n'a encore été condamné pour de tels faits.

106. Fait positif, en janvier 2015, l'auditorat militaire a inculpé l'ancien chef des FRPI, Cobra Matata, de plusieurs crimes et notamment de faits de recrutement d'enfants (voir annexe 21).

V. Armes

Gestion des stocks d'armes

107. Le Groupe d'experts a déjà relevé que le manque de système d'enregistrement des armes et l'absence de gestion des stocks d'armes au sein des FARDC compliquaient le suivi du transfert illégal d'armes aux groupes armés (voir S/2014/42, par. 128 à 133, et S/2015/19, par. 150 à 154). Dans la mesure où les armes ne font pas toutes l'objet d'un enregistrement et d'un traçage, elles peuvent facilement se retrouver dans les stocks des FARDC après les opérations de combat ou pendant les processus d'intégration et être revendues ou transférées illégalement d'une autre manière aux groupes armés (voir par. 46 ci-avant).

108. En 2015, les FARDC ont lancé un programme d'enregistrement et de marquage de toutes leurs armes. Si ce programme en est toujours dans sa phase initiale, le commandement logistique a commencé à déployer des équipes dans certaines zones d'opérations militaires pour procéder à une évaluation et commencer l'enregistrement des armes. Les FARDC ont expliqué au Groupe d'experts que les évaluations préliminaires et le marquage des armes avaient débuté en Ituri. Les armes légères seront enregistrées au nom de leurs porteurs, tandis que les armes d'appui et les armes lourdes seront associées aux régions militaires et à leurs commandants.

109. Le Groupe d'experts prend note des mesures récemment prises pour construire ou remettre en état des dépôts d'armes en République démocratique du Congo et pour former le personnel des FARDC à la gestion des stocks d'armes. Ainsi, deux nouvelles installations de stockage d'armes lourdes ont été mises en place, l'une à Kisangani (projet financé par la MONUSCO, coordonné par le Service de la lutte antimines de l'ONU et mis en œuvre par Mine Action Group) et l'autre à Bukavu (projet financé par le Gouvernement allemand et mis en œuvre par Mine Action

Group). Le Gouvernement allemand a également financé un projet (non encore achevé) portant sur la construction d'une installation d'entreposage dans la base militaire des FARDC à Kitona, un chantier jugé prioritaire compte tenu que cette dernière sert à la fois de centre de formation et de site de démobilisation ou d'intégration d'ex-combattants de groupes armés. Dans la nuit du 12 au 13 mars 2015, des ex-combattants sont parvenus à accéder aux armes de la base en s'introduisant par effraction dans le dépôt d'armes, lequel n'était composé que de bâtiments ordinaires.

VI. Recommandations

110. Le Groupe d'experts formule les recommandations suivantes :

Gouvernement de la République démocratique du Congo

111. Le Groupe d'experts recommande que le Gouvernement de la République démocratique du Congo :

a) Ouvre une enquête indépendante pour faire la lumière sur les raisons pour lesquelles la direction de l'opération Sukola I, sous le commandement du général de brigade Muhindo Akili Mundos, n'a pas su protéger les civils des massacres perpétrés dans la région de Beni d' octobre 2014 à juin 2015 (voir par. 84 à 97 ci-avant);

b) Applique la loi en vigueur (loi n° 09/001 de 2009) en poursuivant les personnes qui recrutent et utilisent des enfants dans les groupes armés, que celles-ci soient déjà en prison ou qu'elles soient toujours en fuite (voir par. 105 et 106 ci-avant);

c) Ouvre une enquête et des poursuites contre les officiers des FARDC mentionnés dans le présent rapport qui extorquent de l'or à Misisi dans le territoire de Fizi et qui se livrent à l'exploitation et au commerce illégaux de bois dans le territoire de Beni (voir respectivement par. 4 à 78 et 79 à 83 ci-avant);

d) Fasse respecter la réglementation en vigueur (arrêté ministériel n° 0057) en empêchant les sociétés de transport aérien d'acheminer des minéraux hors de la région de Lilingu dans le territoire de Shabunda où la milice Raïa Mutomboki tire profit de leur imposition (voir par. 49 ci-avant);

e) Veille à prévoir les fonds nécessaires à la subsistance des ex-combattants, qu'ils soient en cours d'intégration au sein des FARDC, en cours de démobilisation avant le retour à la vie civile ou retenus dans des centres de transit ou de détention (voir par. 30 ci-avant et annexe 5);

f) Procède au marquage et à l'enregistrement de toutes les armes des FARDC et assure la sécurité du stockage des armes et des munitions (voir par. 107 à 109 ci-avant);

g) Rétablisse et maintienne le contrôle du Gouvernement dans les zones reprises au cours d'opérations militaires pour en empêcher la réoccupation par les groupes armés (voir par. 18 et 27 à 29 ci-avant).

Gouvernement du Rwanda

112. Le Groupe d'experts recommande que le Gouvernement rwandais ouvre une enquête et, s'il y a lieu, des poursuites contre les entreprises se livrant à la vente illégale d'étiquettes et de pièces administratives liées à l'étain, au tantale et au tungstène au Rwanda (voir par. 59 à 67 ci-avant).

États Membres

113. Le Groupe d'experts recommande que les États Membres abondent le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance à la lutte antimines, l'accent étant mis sur la construction de dépôts d'armes dans l'est de la République démocratique du Congo, conformément à la proposition faite par la Présidente du Comité lors de son intervention devant le Conseil de sécurité le 15 juillet 2015 (voir S/PV.7484 et par. 109 ci-avant).

Conseil de sécurité

114. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité procède à une enquête indépendante pour faire la lumière sur les raisons pour lesquelles la MONUSCO n'assure pas la protection de la population civile dans le territoire de Beni depuis octobre 2014; cette enquête devra également déterminer quel appui supplémentaire devrait être apporté à la MONUSCO pour lui permettre de protéger les civils plus efficacement (voir par. 98 ci-avant).

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

115. Le Groupe d'experts recommande que la MONUSCO assure la formation et la sensibilisation du personnel compétent de la Mission à la collecte et à la compilation d'informations exhaustives sur les armes et les munitions en vue d'en faciliter le traçage (voir par. 47 ci-avant).

Gouvernement de la République démocratique du Congo et Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

116. Le Groupe d'experts recommande que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO accordent la priorité aux besoins de la population de la région de Beni et reprennent leur coopération dans le cadre de la protection des civils (voir par. 93 à 98 ci-avant).

Annex 1: ADF food distribution list

This list comes from a book recovered by the FARDC in an abandoned ADF camp in the area of Bango, North Kivu, in February 2015. A total of 114 names and heads of families, mixing combatants and dependants, is mentioned. Similar lists found in the same book record food distribution up to early January 2015.

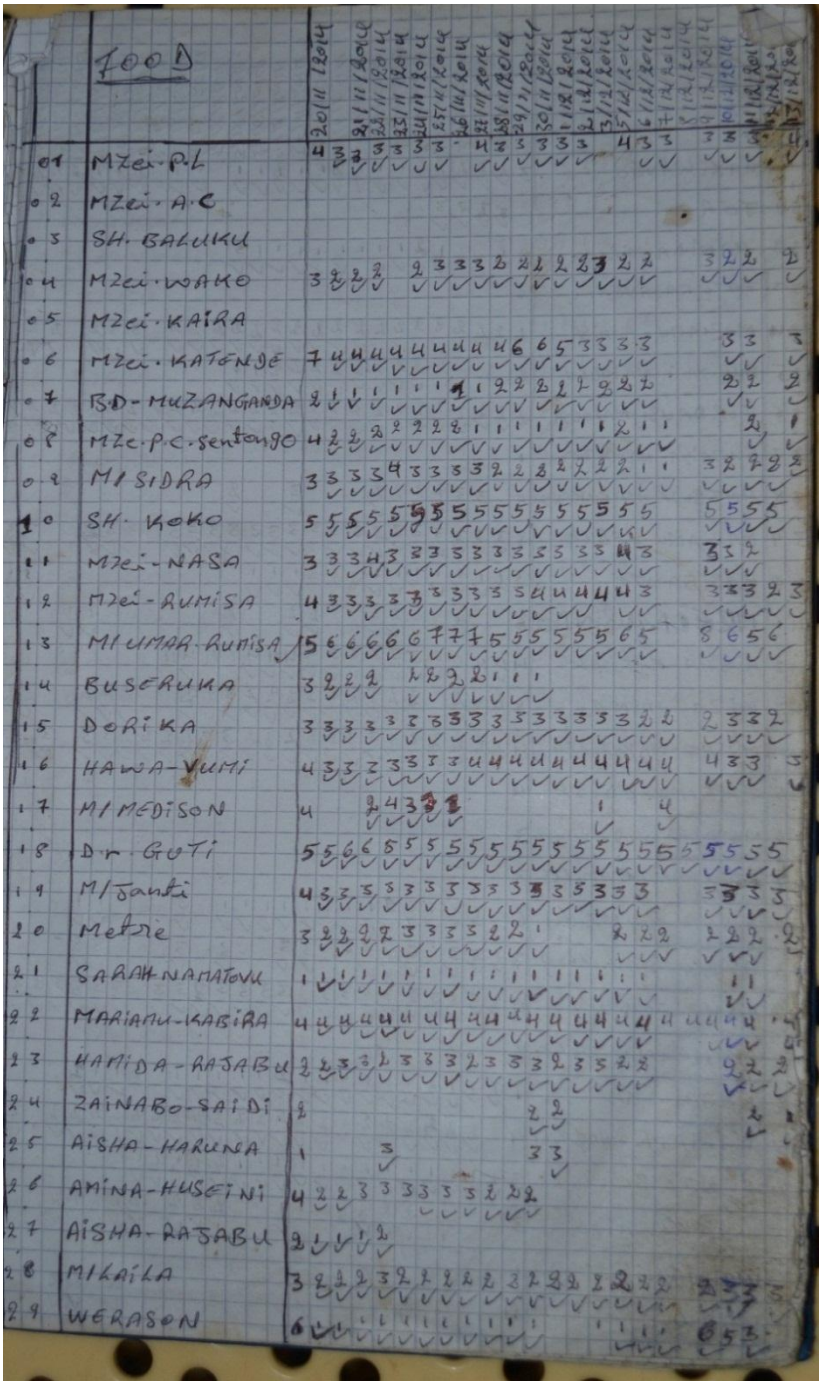

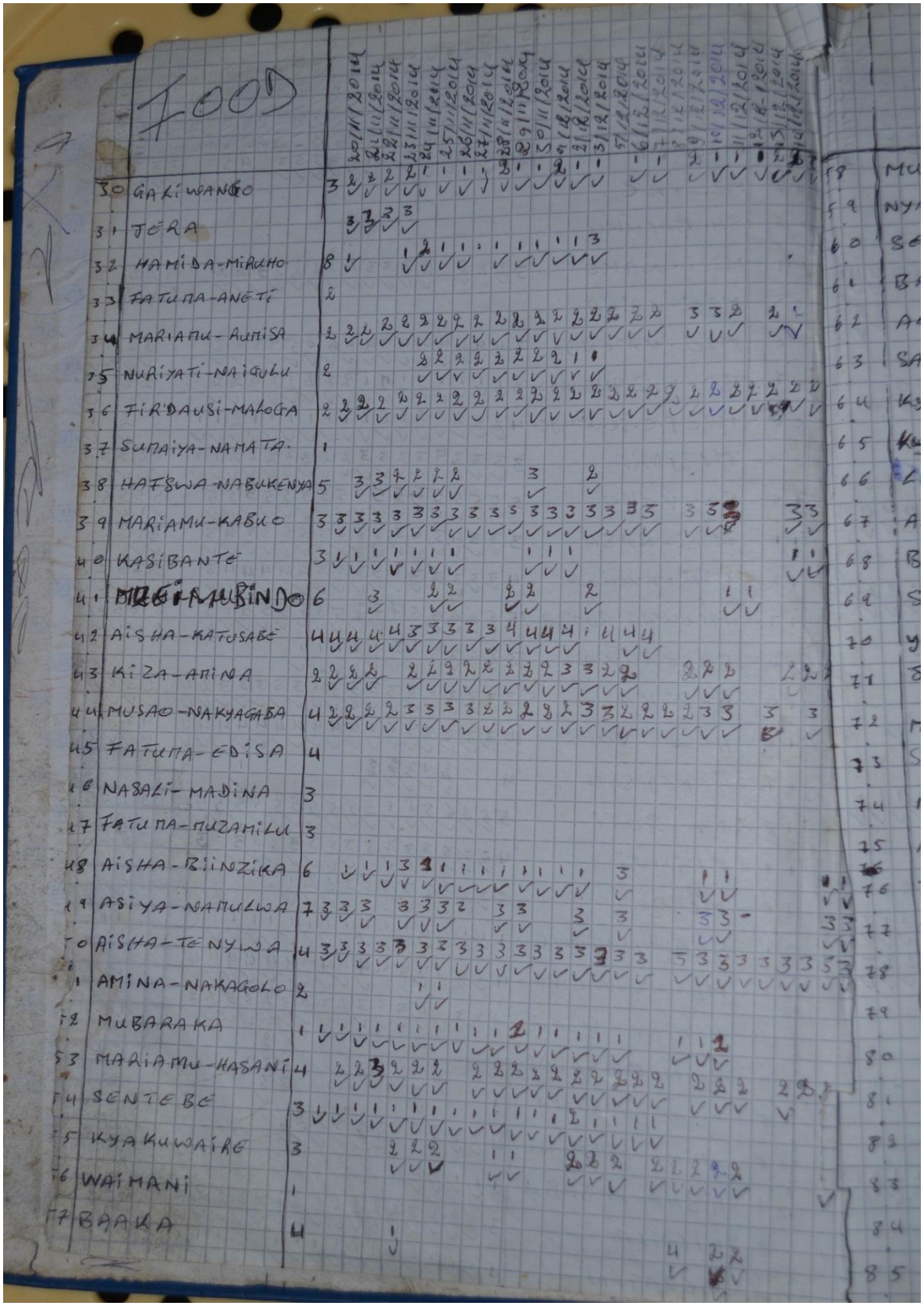
FOOD
GAKIWANGO
JERA
HAMIDA-MIRCHO
FATUMA-ANETI
MARIAMU-AMISA
NURIYATI-NAIGULU
FIRDAUSI-MALOGA
SUMAIYA-NAMATA
HAFSWA-NABUKENYA
MARIAMU-KABUO
KASIBANTE
MUGIMUBINDO
AISHA-KATUSABE
KIZA-AMINA
MUSAO-NAKYAGABA
FATUMA-EDISA
NASALI-MADINA
FATUMA-MUZAMILU
AISHA-RIINZIKA
ASIYA-NAMULWA
AISHA-TENYWA
AMINA-NAKAGOLO
MUBARAKA
MARIAMU-HASANI
SENTEBE
KYAKUWAIRE
WAIMANI
BAAKA

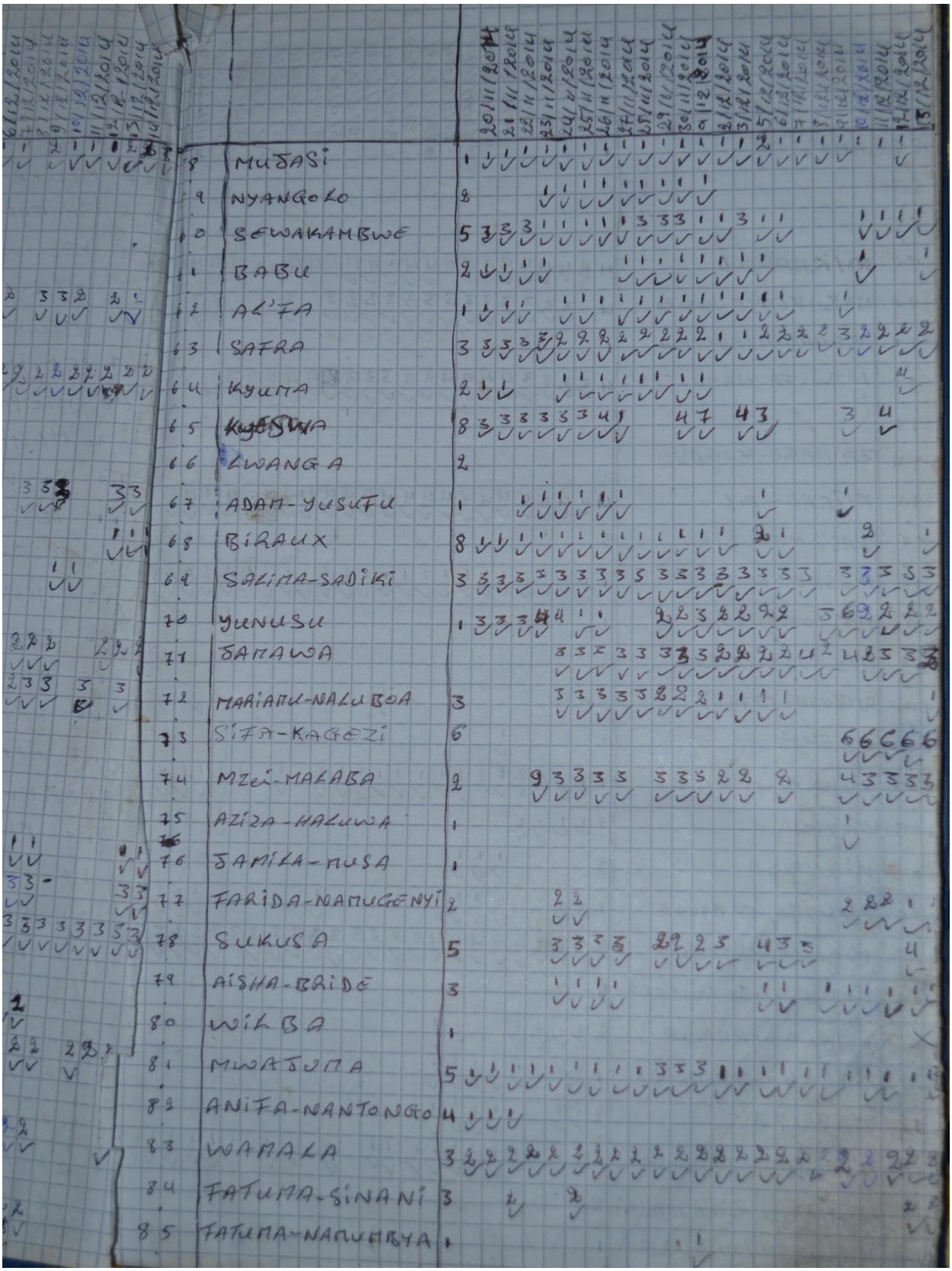
8 MUSASI
9 NYANGOLO
10 SEWAKAMBWE
11 BABU
12 AL'FA
63 SAFRA
64 KYUMA
65 KYESWA
66 LWANGA
67 ADAM-YUSUFU
68 BIRAUX
69 SALIMA-SADIKI
70 YUNUSU
71 SAMAWA
72 MARIAM-NALUBOA
73 SIFA-KAGEZI
74 MZEI-MALABA
75 AZIZA-HALUWA
76 SAMILA-MUSA
77 FARIDA-NAMUGENYI
78 SUKUSA
79 AISHA-BRIDE
80 WILBA
81 MWAJUMA
82 ANIFA-NANTONGO
83 WAMALA
84 FATUMA-SINANI
85 FATUMA-NAMUBIYA

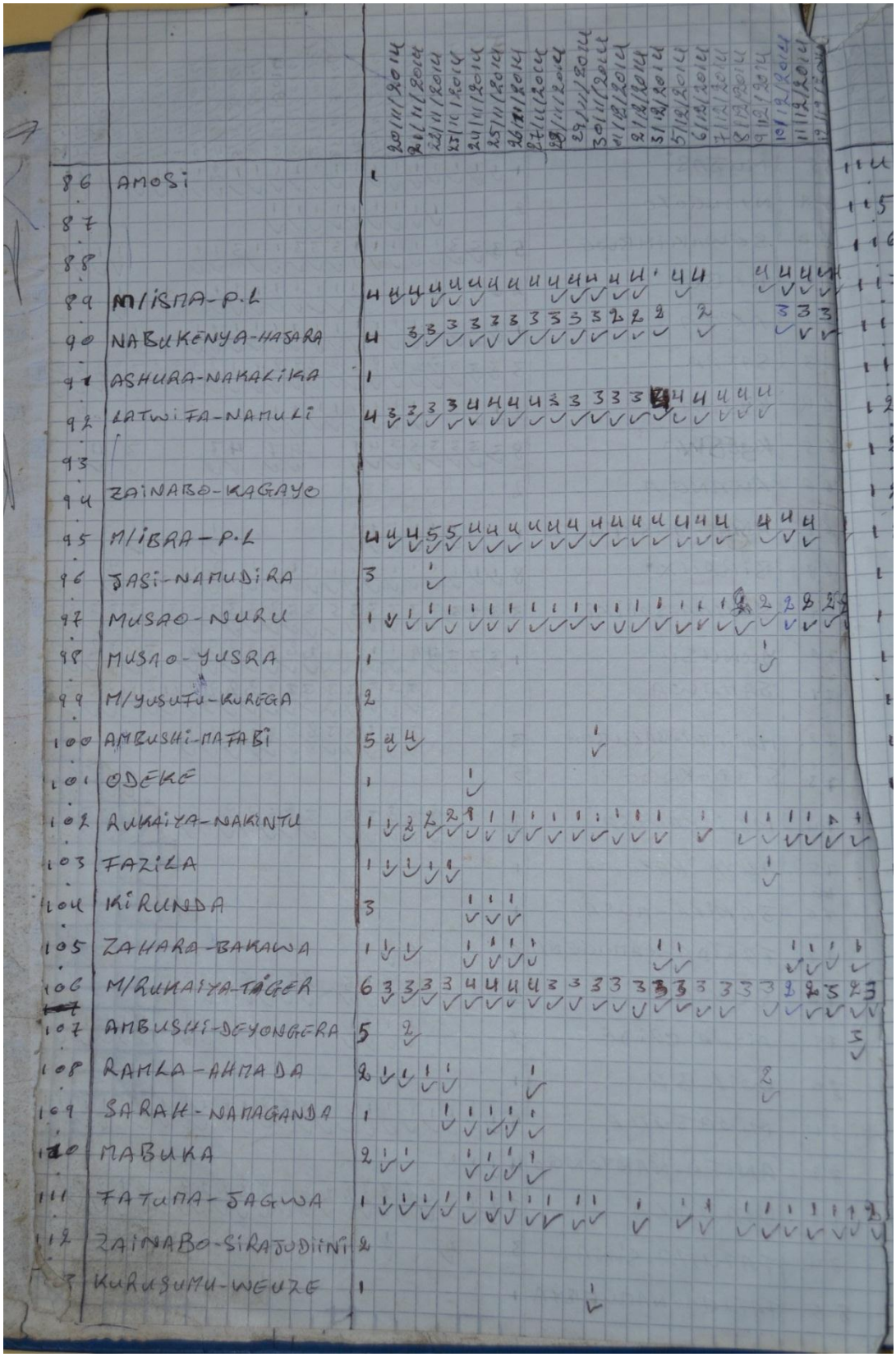
86 AMOSI
89 M/ISHA-P.L
90 NABUKENYA-HASARA
91 ASHURA-NAKAKIKA
92 LATWIFA-NAMULI
93
94 ZAINABO-KAGAYO
95 M/IBAA-P.L
96 JASI-NAMUDIRA
97 MUSAO-NURU
98 MUSAO-YUSRA
99 M/YUSUFU-KURAGA
100 AMBUSHI-NAFABI
101 ODEKE
102 RUKAIYA-NAKINTU
103 FAZILA
104 KIRUNDA
105 ZAHARA-BAKAWA
106 M/RUKAIYA-TIGER
107 AMBUSHI-DEYONGERA
108 RAMLA-AHMADA
109 SARAH-NAMAGANDA
110 MABUKA
111 FATUMA-JAGWA
112 ZAINABO-SIRAJUDIINI
KURUSUMU-WEUZE

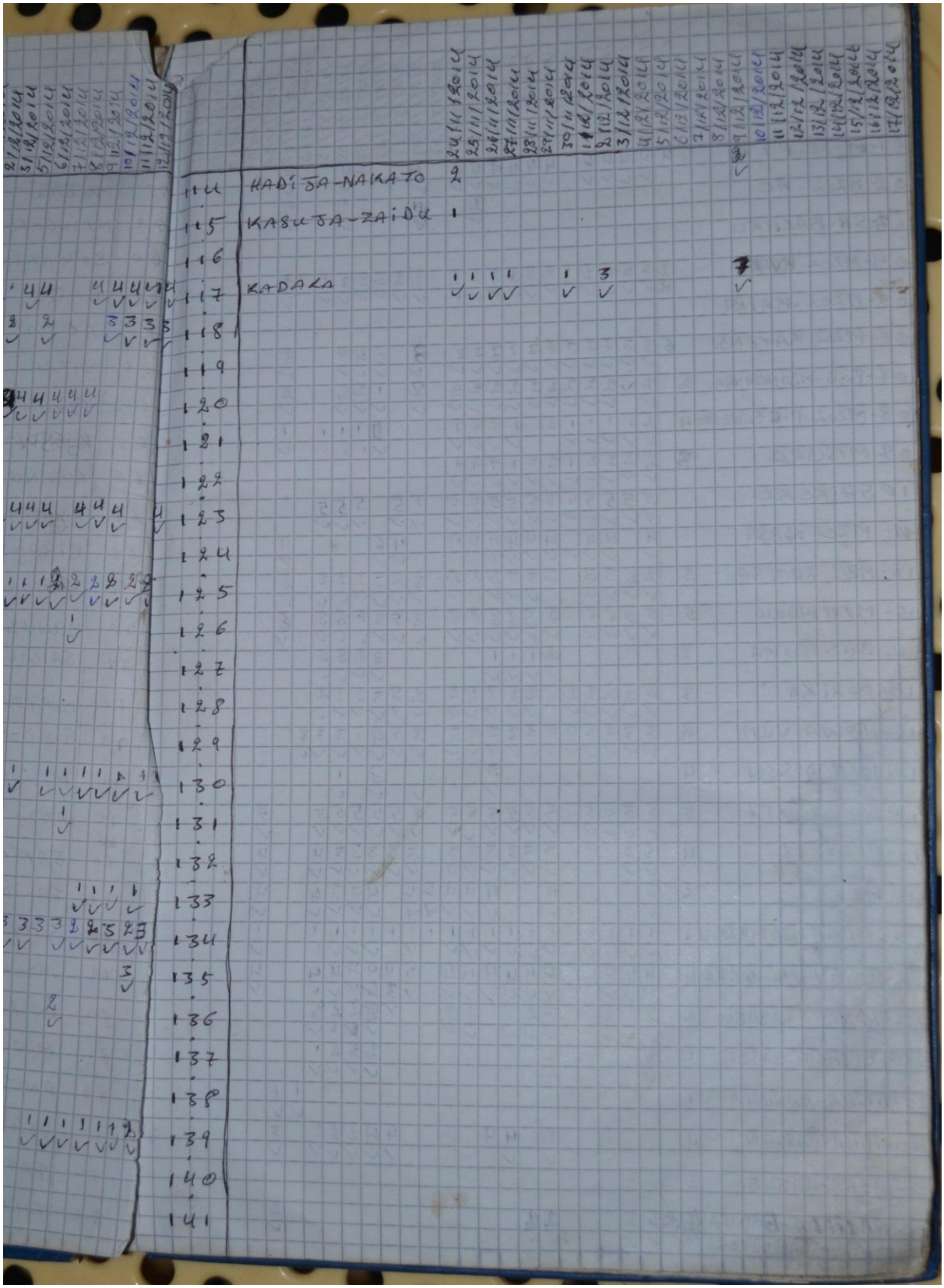
HADIJA-NAIKATO
KASUJA-ZAIDU
KADAKA

Annex 2: Changes to FDLR political leadership

A meeting of the FDLR leadership from both North and South Kivu held in November and December of 2014 brought about minor changes in the political leadership. Sanctioned individual Ignace Murwanyashaka retained his position as president, although he is still standing trial in Stuttgart, Germany for war crimes and crimes against humanity, together with former FDLR first vice-president Straton Musoni. Sanctioned individual "Major General" Gaston Rumuli Iyamuremye (aka Victor Byiringiro), remains the first vice-president and interim president. Former interim executive secretary "Colonel" Laurent Ndagijimana (aka Wilson Irategeka) was named second vice-president. Callixte Mbarushimana, another sanctioned individual, who was executive secretary until his arrest on 11 October 2010, was renamed executive secretary, and Eugene Urinqwenimana (aka Emmanuel Kalisa) became the deputy executive secretary. The military leadership under the command of sanctioned individual "Lieutenant General" Sylvestre Mudacumura remained unchanged.

FDLR President (sanctioned individual) Ignace Murwanyashaka *Photo by Reuters*	
FDLR First Vice President (sanctioned individual) "Major General" Gaston Rumuli Iyamuremye aka Victor Byiringiro *Photo by the Group (2014)*	
FDLR Second Vice President "Colonel" Laurent Ndagijimana aka Wilson Irategeka *Photo by the Group (2014)*	
FDLR Executive Secretary (sanctioned individual) Callixte Mbarushimana *Photo by Reuters*	

No picture of Deputy Executive Secretary Eugene Urinqwenimana (aka Emmanuel Kalisa) is available to the Group.

Annex 3: ICGLR-SADC communiqué

SECOND JOINT ICGLR- SADC MINISTERIAL MEETING
2nd JULY 2014

LUANDA, REPUBLIC OF ANGOLA

COMMUNIQUE

1. The Second Joint Ministerial ICGLR/SADC Meeting was held on 2nd July 2014 in Luanda, Angola.

2. In attendance were:

   Ministers of Foreign Affairs and Ministers of Defense from Angola, Botswana, Burundi, Central African Republic, Congo, Democratic Republic of Congo, Kenya, Lesotho, Malawi, Mauritius, Mozambique, Namibia, Rwanda, South Africa, Republic of South Sudan, Sudan, Tanzania, Uganda, Zambia, Zimbabwe. Also present were, the Representative of the UN, the AU as Observers.

3. The meeting was co-chaired by H.E George Chikoti, Minister of External Relations of the Republic of Angola and Chairperson of the ICGLR Regional Interministerial Committee (RIMC) and Hon. Netumbo Nandi-Ndaitwah, Chairperson of the SADC Ministerial Committee of the Organ (MCO).

4. The meeting considered and adopted the agenda as recommended by the ICGLR/SADC Experts as follows:

   i. Review of the political and security situation in Eastern Democratic Republic of Congo (DRC) regarding the continued repatriation to Rwanda of **FDLR** for those willing to disarm and return voluntarily; and engage urgently military actions against those unwilling to disarm;

1

ii. Implementation status of the Nairobi declarations and communiqué to facilitate and accelerate the repatriation of **ex-M23** elements ;

iii. ADF-NALU and other armed groups

iv. The recent security incidents between DRC and Rwanda

5. The ICGLR/SADC Joint Ministerial Meeting recalled that the Joint ICGLR/SADC Summit held on 4 November 2013 in Pretoria, South Africa, directed the two Secretariats to harmonise and synergize the work of the ICGLR and SADC in the implementation, monitoring and evaluation of the Peace, Security and Cooperation Framework as well as to establish a mechanism of Ministers of Defence and Foreign Affairs and International Cooperation to meet every six months to review the progress leading to a joint ICGLR/SADC Annual Summit of Heads of State and Government.

6. The ICGLR/SADC Joint Ministerial Meeting also emphasized the need to implement the PSC framework including UNSC Resolution 2098 in which all negative forces are to be neutralized to lay down their arms or face military actions if they do not comply with the provisions of the PSC Framework.

7. The ICGLR/SADC Joint Ministerial Meeting noted that following the defeat of M23 and the continued voluntary disarmament and repatriation by the Democratic Forces for the Liberation of Rwanda (FDLR), the political and security situation in the Democratic Republic of Congo (DRC) is relatively calm and stable, especially in the Eastern part of the country.

8. The ICGLR/SADC Joint Ministerial Meeting took note of the decision by FDLR to voluntarily surrender and disarm. MONUSCO and FARDC will engage military actions against those FDLR elements who are unwilling to disarm. The meeting further took note of the detailed information on the status of FDLR provided by the Government of DRC and Government of Rwanda.

9. The ICGLR/SADC Joint Ministerial Meeting welcomed with appreciation the efforts made by the Government of DRC with regards to amnesty for ex-M23 combatants and encouraged DRC and other stakeholders to speed up the implementation of the Nairobi Declarations signed by DRC Government and ex-M23.

10. The ICGLR/SADC Joint Ministerial Meeting commended the efforts by the DRC Government and MONUSCO in neutralising the ADF-NALU and welcomed the recent addition of ADF-NALU as a whole to the list of entities subject to the United Nations Security Council sanctions measures.

11. The ICGLR/SADC Joint Ministerial Meeting noted the recent security incidents between DRC and Rwanda which took place on 11 June 2014. The meeting also took note of the preliminary report of the Expanded Joint Verification Mechanism (EJVM) and concerns raised by Rwanda and DRC.

12. The ICGLR/SADC Joint Ministerial Meeting made the following recommendations:

(i) Enhance the established mechanism for evaluation and implementation of DDRRR for those willing to disarm and be repatriated to Rwanda involving UN, AU, ICGLR, SADC, Rwanda and DRC ;

(ii) Voluntary surrender and disarmament which must be done within the timeframe of about 6 months from 2nd July 2014 with verifiable review after three months ;

(iii) Demand the FDLR to fully surrender within given timeframe and also making them aware of military consequences of failure to comply with the agreed timeframe ;

(iv) Commend UN, AU, EU, SADC and ICGLR for their support to the implementation of the Peace, Security and Cooperation Framework on the DRC and the Region ;

(v) Request EJVM to conclude the investigations and submit its final report on the incident which took place on the border between DRC and Rwanda on 11th of June 2014, to the chair of ICGLR Committee of Ministers of Defence ;

N·N·N

(vi) Called upon the International Community and state signatories to Peace, Security and Cooperation Framework on DRC and the Region to support the process in the Great Lakes Region by assuming fully their responsibilities.

(vii) Ensure speedy implementation of the decisions of the Mini-Summit of the ICGLR held on 25th March 2014 in Luanda, Angola for the eradication of negative forces taking into account that their activities are fuelled by the illicit trade of natural resources.

13. The Joint ICGLR/SADC Ministerial Meeting congratulated the Democratic Republic of Congo, the Republic of Burundi and Republic of Rwanda upon their respective independence anniversaries;

14. The Joint ICGLR/SADC/Ministerial meeting commended the Republic of Angola for the warm welcome accorded to all Member States and the wonderful conference facilities put at their disposal which enabled them to conduct the joint meeting in a cordial and fruitful manner.

Done in Luanda, Angola, 02 July 2014

H.E George Chikoti
Minister of Foreign Relations of the Republic of Angola and Chairperson of the Regional Inter Ministerial Committee of ICGLR

Hon. Netumbo Nandi-Ndaitwah
Minister of Foreign Affairs of the Republic of Namibia and Chairperson of the SADC Ministerial Committee of the Organ on Politics, Defence and Security Cooperation

Prof. Ntumba Luaba
Executive Secretary
ICGLR Secretariat

Dr. Stergomena L. Tax
Executive Secretary
SADC Secretariat

NNN

4

Annex 4: FDLR in DRC prisons and transit camps

The failed voluntary disarmament process left MONUSCO and the Congolese government with a logistical challenge. While the initiative was reportedly conceived and agreed to by the FDLR, the DRC Government, and SADC, it fell on MONUSCO to respond to almost all logistical needs. MONUSCO was initially taking care of the FDLR combatants and dependents in the MONUSCO-run camps in Kanyabayonga and Walungu and contributing some food and medicine to the government-run camp in Kisangani. Full responsibility for the feeding of all FDLR combatants and dependents will be turned over to the DRC Government on 1 October 2015.[26] This is in addition to taking on the feeding of over 5,800 Congolese ex-combatants in the Kitona and Kamina camps starting 16 September 2015.[27]

FDLR leadership has been consistently critical of the DRC Government's handling of their disarmed combatants and families, especially in Kisangani. Numerous press releases and calls to the Group decried the lack of food and medical care, as well as the forced separation of certain combatants from the rest of the group and the deaths of combatants and dependents in the camps (see Annex 5). The Group was able to confirm that even with the occasional food contributions from MONUSCO, FDLR combatants and dependents in the Kisangani camp went for as many as five days at a time without food, and medicine was in short supply. The situation is likely to deteriorate further when MONUSCO's contributions end on 1 October 2015.

The situation for civilians and FDLR combatants captured during the Sukola II operations that were moved to Angenga prison is significantly worse than for those in Kisangani. According to prisoners and prison authorities interviewed by the Group, they receive very little food and have not had access to any medicine since June.

[26] MONUSCO press conference verbatim from 26 Aug 2015.
[27] Ibid, DDRRR Weekly Report 15-21 August 2015.

Annex 5: FDLR statements and press releases

EX-COMBATTANTS DES FDLR DESARMES ET

LEURS FAMILLES CANTONNES A KISANGANI

PROVINCE ORIENTALE

RDC

A son Excellence Monsieur Said Djinnit, Représentant Spécial du Secrétaire-Général des Nations-Unies dans la Région des Grand Lacs.

KISANGANI, le 28 Juillet 2015

Objet : Cri de détresse des cantonnés de Kisangani.

Excellence Monsieur Djinnit,

Nous, les ex-combattants FDLR désarmes volontairement et cantonnés avec nos dépendants à Kisangani, avons l'honneur de lancer ce cri de détresse à l'endroit de votre illustre personnalité et à travers elle, à l'humanité toute entière, pour que toute personne physique ou morale éprise d'humanité, de liberté et de justice puisse voler à notre secours.

En effet, Excellence Monsieur le Représentant Spécial du SecrétaireGénéral des Nations-Unies dans la Région des Grands Lacs, lors de votre dernière visite du 08 Juillet 2015 dans notre camp, vous avez pu vous rendre compte vous-même des conditions de vie combien déplorables que nous menons depuis le début de cette année, des privations récurrentes de nourriture s'étendant souvent sur une période de sept jours d'affilés, privation de soins médicaux, dislocation et séparation familiales, ainsi qu'une situation sécuritaire préoccupante.

Au cours de notre entretien, vous avez vous-même reconnu que des erreurs avaient été commises et qu'il y avait eu des dérapages dans la gestion du camp de cantonnement en général, et dans la prise en charge des cantonnés en particulier. Vous aviez promis à la même occasion que vous alliez user de votre influence pour trouver les voies et moyens de remédier le plus vite possible à cette situation. Mais hélas, depuis, la situation n'a fait que s'empirer davantage :

- Rappelons que depuis le début de cette année, le Gouvernement de la RD Congo n'a cessé de déclarer par la voix de la gestionnaire du Camp qu'il n'est plus en mesure d'assurer notre prise en charge, d'où les privations récurrentes de nourriture s'étendant souvent sur plusieurs jours d'affilés. Même après votre passage, le scénario s'est reproduit à deux reprises: du 12 au 19 Juillet 2015 et du

26 au 28 Juillet 2015, date de la rédaction de notre présente lettre, des cas graves de malnutrition se multiplient au jour le jour avec risque de complications sévères dans les prochains jours, surtout dans les couches les plus vulnérables de la population.

- Bien que la MONUSCO vient souvent en aide en disponibilisant des lots de médicaments, nous sommes très souvent **privés de soins médicaux** par l'indisponibilité répétée du personnel soignant ; à titre d'exemple: pas de soins médicaux à proprement parler depuis le 26 juin 2015 jusqu'aujourd'hui alors que le camp connaît actuellement une recrudescence de paludisme. Nous signalons de passage un cas de menace d'avortement sans qu'aucune assistance médicale depuis le 26 courant malgré les alertes répétées à l'endroit des services habilités.

- **Dislocation familiale**: toujours le statu quo. Le fait le plus flagrant étant celui d'un bébé de moins de deux ans séparé de sa maman depuis deux mois, et toujours détenu avec son papa dans une prison militaire à Bukavu ainsi que d'autres enfants séparés de leurs deux parents.

- **Situation sécuritaire préoccupante**: Eu égard à la dernière tragédie de Kanyabayonga du 25 Mai 2015 au cours de laquelle il y eut des morts, des blessés et des disparus, eu égard aussi aux fâcheux événements du 26 Juin 2015 à Kisangani où plus ou moins 300 militaires des FARDC ont envahi le camp pour tracasser et enlever nos cadres officiers après avoir défoncé portes, fenêtres et pavillons ; et à Walungu le même jour, on a enlevé 40 personnes dont 34 ont été rapatriées de force, 4 personnes toujours gardées en prison à Bukavu et 2 autres transférées à Kisangani. Signalons en passant que tous les cadres civils ou militaires enlevés dans les camps KISANGANI, KANYABAYONGA et WALUNGU, sont actuellement gardés dans un isoloir près du camp de KISANGANI, après avoir été soigneusement fouillés et ravis de tous leurs moyens d'information et de communication (téléphones, poste de radio) et des objets personnels de valeur (argents, archives, agenda), et ceci dans le but de les museler et les couper de leurs bases restées dans les camps. Ainsi donc la situation récente corrobore et ne fait qu'accroître nos inquiétudes que nous avons, par ailleurs, évoquées à maintes reprises à chacune de nos correspondances adressées à diverses personnalités dont celles qui me lisent en copie, puisque les forces sensées assurer notre sécurité sont celles-là même qui sont utilisées pour nous plonger dans le désarroi.

Tous ces actes manifestement malveillants ont eu pour conséquence de créer chez les cantonnés une psychose de peur et de panique généralisées, de provoquer une diminution sensible de leur confiance envers certaines personnalités de la MONUSCO, et ont sapé dangereusement l'éducation de nos enfants et leur encadrement scolaire initiés avec nos propres moyens de bord.

En ne faisant que relayer les propos tenus publiquement par certains membres du personnel commis à la gestion du camp ou par certains agents DDRRR de la MONUSCO, nous vous révélons que toutes ces manœuvres ci-haut mentionnées et exécutées au vu et au su de la MONUSCO ne sont que la mise en action d'un plan macabre visant a boycotter le processus de désarmement volontaire des FDLR et contraindre tous les cantonnés à un rapatriement forcé et sans condition.

Ce plan a été déjà initié par des privations alimentaires et médicales et l'isolement des cadres, et se poursuivrait par la séparation des ex-combattants de leurs familles; et si la résistance au rapatriement persistait, il se terminera par l'usage de la force proprement dite.

Excellence Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire-Général des Nations Unies, dans la Région des Grand Lacs,

A voir le sort qui nous est actuellement réservé, nous nous posons plus d'une question, notamment:

- Aurions-nous eu tort d'avoir déposé volontairement les armes pour promouvoir par des moyens pacifiques la recherche d'une paix durable dans notre Région des Grands Lacs?
- Si tort il y a, justifierait-on le traitement inhumain dont nous faisons actuellement l'objet ainsi que la privation de jouissance des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine constatée à l'endroit des cantonnés FDLR en RD Congo?
- Ayant déposé volontairement nos armes et ne constituant plus une menace, ni pour la sécurité de la RD Congo, ni pour la sécurité de notre chère patrie le Rwanda, ni celle d'aucun autre pays de la Région, pour quelle raison opterait-on, à tout prix, pour nous traquer par la force, alors que nous avons des raisons valables de nous inquiéter que notre sécurité soit entre les mains de celui qui nous a massacrés et qui nous pourchassait et massacrait les nôtres, et continue a nous poursuivre même hors de son territoire pour nous exterminer?

De tout ce qui précède, tout compte fait, nous tenons à vous remercier et à vous exprimer notre profonde gratitude pour la sollicitude que vous avez manifestée à notre égard et concrétisée par votre visite du 08 Juillet 2015 ; nous vous réitérons par la même occasion notre cri de détresse tout en vous priant instamment d'user de votre influence pour remédier à notre désastreuse situation et trouver tant soit peu une solution durable pour la paix dans notre Région des Grands Lacs.

Nous prions également la SADC qui nous lit en copie, et en qui nous avons placé notre confiance et remis nos armes, de bien vouloir prendre en compte nos propres préoccupations et celles surtout du Gouvernement de la République Démocratique du Congo en ce qui concerne notre sécurité et notre prise en charge, et d'en tirer les conséquences qui s'imposent.

Dans l'espoir que notre SOS rencontrera votre assentiment et suscitera un élan de compassion et de solidarité actives à travers le monde, nous vous prions de vouloir agréer, Excellence Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire-Général des Nations Unies dans la Région des Grand Lacs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour les ex-FDLR désarmés et leurs familles cantonnés à Kisangani FASHAHO Léonidas

(Sé)

C.p.i à:

- FDLR -

FORCES DEMOCRATIQUES DE LIBERATION DU RWANDA
DEMOCRATIC LIBERATION FORCES OF RWANDA
URUGAGA RUHARANIRA DEMOKARASI NO KUBOHOZA U RWANDA

- Son Excellence Monsieur BAN KIMOON, Secrétaire-Général des Nations-Unies, à NEW YORK
- Son Excellence Monsieur Joseph KABILA, Président de la République Démocratique du Congo;
- Son Excellence Monsieur Martin KOBLER, Représentant Spécial du Secrétaire-Général des Nations-Unies en RDC et Patron de la MONUSCO ;
- Son Excellence Madame la Secrétaire Exécutive de la SADC ;
- Son Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CIRGL;
- Son Excellence Monsieur Jean BAMANISA SAIDI le Gouverneur de la Province Orientale (RDC);
- Monsieur Sam, Chef du bureau de la MONUSCO en Province Orientale (RDC); ▪ Son Excellence le Général-Major BYIRINGIRO Victor, Président ai des FDLR.

Email : **bazeyefils@gmail.com** **Tel : +243-812 808422**

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 2015-006

LES EX-COMBATTANTS FDLR ET LEURS FAMILLES SONT TOUJOURS DÉLIBÉRÉMENT AFFAMÉS ET PRIVÉS DE SOINS MÉDICAUX POUR LES FORCER D' ACCEPTER LE RAPATRIEMENT CONTRE LEUR GRÉ.

Les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) informent l'opinion régionale et internationale, la communauté internationale, les ONG de défense des droits de l'homme et celles chargées de l'aide humanitaire que les ex-combattants FDLR et leurs familles cantonnés à Kisangani sont soumis à une privation de nourriture et de soins de santé pour les contraindre à accepter d'être rapatriés au Rwanda contre leur volonté.

En effet, lorsqu'il y a livraison de nourriture, seuls des aliments très insuffisants en quantité et en qualité sont accordés. Les enfants ont déjà affiché des signes de malnutrition. Les soins médicaux sont pour ces malheureux un grand luxe. A titre d'exemple, depuis le 11 juin 2015 jusqu'à l'heure où nous écrivons ce communiqué, aucun adulte n'a eu droit aux médicaments. C'est ainsi que le 21 juillet 2015, Madame Uwamahoro Françoise a avorté suite au manque de soins médicaux. Il est à rappeler que Kisangani est un milieu de paludisme endémique. Ces ex-combattants et leurs familles sont délibérément martyrisés par les autorités congolaises avec la complicité active de la

MONUSCO.

La situation des combattants FDLR désarmés et leurs familles cantonnés à Kisangani ressemble étrangement à celle de Kota-Koli dénoncée par le rapport de Human Rights Watch (HRW) du 1 octobre 2014 après enregistrement de 100 décès parmi les combattants congolais démobilisés et leurs familles

qui y étaient cantonnés. Il y a lieu de se demander si les ONG de défense des droits de l'homme attendent un registre mortuaire chargé pour pouvoir passer à la dénonciation de ces agissements pour le moins criminels. Les FDLR les interpellent pour qu'elles agissent rapidement afin d'éviter des morts prévisibles semblables à celles de Kota-Koli. Quant aux ONG chargées de l'assistance humanitaire, elles sont sollicitées pour voler au secours de ces martyrs.

La visite effectuée le 8 juillet 2015 par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies dans la Région des Grands Lacs Africains, Mr Saïd Djinnit, après une longue période de rupture de livraison de nourriture et de médicaments, avait suscité de l'espoir pour ces cantonnés mais ils ont vite déchanté.

En effet, en préparation de cette visite, le gouvernement congolais avait distribué de la nourriture et des médicaments qui n'ont servi que pour une seule semaine. Après le passage de Mr Saïd Djinit, seules des rations strictement minimales ont été distribuées. Pire, depuis le 27 juillet 2015 jusqu'à présent, rien n'a été livré.

Face à cette situation de violation flagrante des droits fondamentaux de la personne humaine, les FDLR demandent à l'ONU d'exiger au gouvernement congolais d'autoriser sans délai les organisations humanitaires et la presse à accéder au camp Lt Général Bauma de Kisangani où sont cantonnés ces ex-combattants FDLR et leurs familles pour constater elles-mêmes la situation dramatique qui y prévaut.

Fait à Masisi (RDC) le 01/08/2015.

La Forge Fils Bazeye

Commissaire à l'Information et Porte-Parole des FDLR

- FDLR -
FORCES DEMOCRATIQUES DE LIBERATION DU RWANDA
DEMOCRATIC LIBERATION FORCES OF RWANDA
URUGAGA RUHARANIRA DEMOKARASI NO KUBOHOZA U RWANDA

Email : **bazeyefils@gmail.com** **Tel** : +243-812 808422

FDLR PRESS RELEASE N° 2015-008

ONE DEATH OF HUNGER AND LACK OF MEDICAL CARE AMONG THE DISARMED FORMER FDLR FIGHTERS AND THEIR FAMILIES CANTONED IN A CAMP WAS RECORDED IN KISANGANI.

The Democratic Liberation Forces of Rwanda (FDLR) have deep regret and great sadness to inform regional and international opinion, human rights NGOs, the United Nations, the South African Development Community (SADC), the International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR), the African Union, the European Union and the wider international community, of the death of a former FDLR combatant disarmed and cantoned in Kisangani, victim of hunger and lack of health care, namely Sergeant Major François-Xavier NTEZI who passed away this Sunday, August 16, 2015.

This tragic situation is even more worrying given the obvious desire of the Congolese Authorities with the active complicity of the UN Mission in DRC (MONUSCO) to kill the cantoned former FDLR combatants and their families by hunger and deprivation of medical care (*see our press release N ° 2015-006 of 01/08 / 2015*).

The case of Sergeant Major François-Xavier NTEZI is unfortunately only the beginning because the Congolese Authorities and MONUSCO are sadistically determined to deprive the unfortunate confined people of food, firewood and medicines. The death of Sergeant Major NTEZI François-Xavier comes in addition to a series of abortions registered due to lack of medical care.

This outrageous crime must be unanimously condemned by any natural or legal person defending the respect of fundamental rights of the human being.

Considering the UN Mapping Report, which has extensively documented the worst massacres of Hutu refugees in DRC and was unfortunately filed without further action, and the disastrous situation in the cantonment camp of Kisangani, it is clear that humanity is silently witnessing **a genocide planned and tacitly approved**.

The FDLR reiterate their distress cry and once again launch an SOS for the disarmed former FDLR combatants and their families cantoned in the camp of Kisangani.

Too many Hutu refugees have died since the destruction of their camps in Eastern former Zaïre in 1996 by the army of the great dictator Paul Kagame, and they continue to die until now. It is high time that the UN and the international community at large understand that Hutu refugees are not beings created to be sacrificed in order to perpetuate dictatorship to the benefit of obscure interests.

Enough is enough.

Done at Masisi (DRC) on August 17th, 2015.

La Forge Fils Bazeye

Information Commissioner and Spokesperson of the FDLR

Annex 6: FRPI Structure

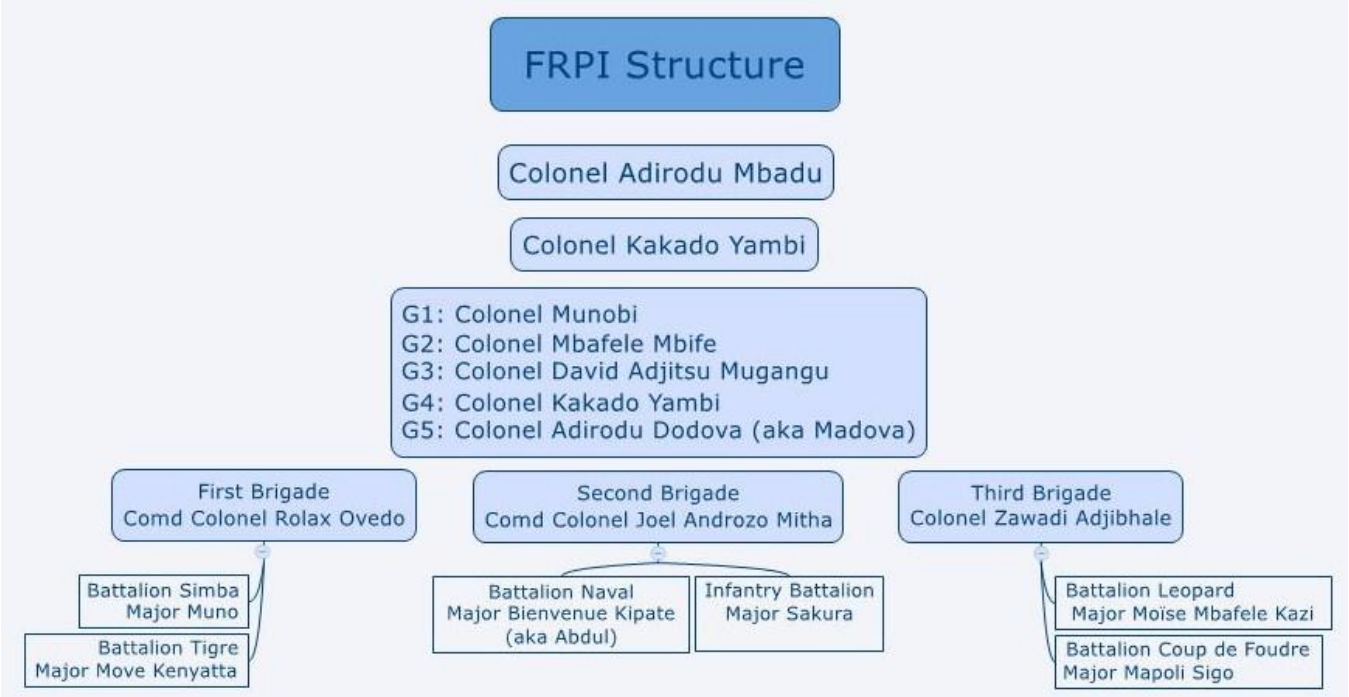

Source: interviews conducted by the Group with FRPI combatants

Annex 7: FRPI leadership

After the arrest of Cobra Matata in January 2015, the FRPI was led by "Colonel" Adirodu Mbadhu. Under his leadership, eight officers ranked "Colonel" make up the general staff: Kakado Yambi, Munobi, Mbafele Mbife, David Adjistu Mugangu, Adirodu Dodova, Rolax Ovedo, Joel Androzo Mitha, and Zawadi Adjibhale (photos provided by MONUSCO).

While the FRPI has no political representation, civilians belonging to the former cooperative CODECO are embedded within the movement. Prominent personalities among them include Kato Tsandidhu, considered the successor of Bernard Kakado, Vieux-Seth, and Ndekote.

Name: "Colonel" Adirodu Mbadhu Richard Ethnicity: Ngiti Place of birth: Sisa, (Bamuko Grouping) Position: FRPI Commander Joined FRPI 2000-2001; became Leopard Battalion commander as a Major in 2003; promoted to Colonel and 2nd Brigade commander in 2007; difficult relationship with several members of the FRPI leadership.	
Name: "Colonel" Kakado Yambi Ethnicity: Ngiti Place of birth: Zadu Grouping Position: Deputy Commander and G4 (logistics) Son of FRPI founding father Bernard Kakado.	
Name: "Colonel" Munobi Ethnicity: Ngiti Place of birth: Munobi (1967) Position: G1 (administration)	
Name: "Colonel" Mbafele Mbife Ethnicity: Ngiti Place of birth: Bavi Position: G2 (intelligence) Integrated into the FARDC with Cobra Matata in 2007; deserted to FRPI in 2012; considered one of the most influential and popular officers due to his close contacts with local chiefs.	

Name: “Colonel” David Adjistu Mugangu Ethnicity: Ngiti Place of birth: Bavi Position: G3 (operations) Has often opposed Mbadhu; stayed in Seneka rather than joining those FRPI gathering in Aveba for the June 2015 integration attempt.	
Name: “Colonel” Adirodu Dodova (aka Madova) Ethnicity: Ngiti Place of birth: Bavi Position: G5 (public relations) Not present in Aveba for June 2015 integration attempt.	<no picture available>
Name: “Colonel” Rolax Ovedo Ethnicity: Ngiti Place of birth: Sisa (Bamuko Grouping) Position: 1st Brigade commander Former Simba Battalion commander; promoted to Colonel and brigade commander in early 2010s.	
Name: “Colonel” Joel Androzo Mitha Ethnicity: Ngiti Place of birth: Olongwa-Bavi area Position: 2nd Brigade commander Former small businessman in Geti; joined FRPI in 2001; Company commander in Leopard Battalion as Captain; later Battalion S3; promoted to Major and Leopard Battalion commander.	
Name: “Colonel” Zawadi Adjibhale Ethnicity: Ngiti Place of birth: Kagaba Position: 3rd Brigade commander Formerly a Major in Tigre Battalion in the 1st Brigade.	<no picture available>

Photos by MONUSCO

Annex 8: Letter sent by FRPI leader Adirodu Mbadhu to the FARDC on 13 January 2015 summarizing FRPI conditions to integrate into the national army.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
FORCE DE RESISTANCE PATRIOTIQUE EN ITURI
ETAT MAJOR GENERAL

N° 001/EMG/FRPI/COMBAT/15

PREALABLE ET DESIDERAT DE LA FRPI

La Force de Résistance Patriotique en Ituri (FRPI) est l'un des groupes armés qui a été créé en ITURI au Sud de BUNIA en Chefferie des WALENDU-BINDI pour défendre l'intégrité territoriale de notre pays, la RDC contre les envahisseurs OUGANDAIS.

Depuis l'année 2004, la FRPI avait intégré toutes les phases de la démobilisation et d'intégration en ITURI qui malheureusement n'avait pas atteint ses objectifs. Les échecs des différentes négociations, le non respect des accords signés entre la FRPI et le gouvernement Central de la RDC, les mauvais traitements reservés à certains officiers FRPI au sein des FARDC nous ont obligés à regagner de nouveau le maquis.

Cependant, etant conscients des effets collatéraux de la guerre sur la population ITURIENNE en général et celle de la Chefferie des WALENDU BINDI en particulier, nous fils de l'ITURI, soumis aujourd'hui décidé mettre fin au maquis pour intégrer les Forces gouvernementale (FARDC) en soumettant les préalables suivantes :

01. Un cessez le feu
02. La libre circulation
03. La prise en charge par le gouvernement de la FRPI : Frais de Fonctionnement, les fonds de ménage et les primes d'encouragement.

En suite, ne Voulant pas revenir dans les échecs de ces fois passées, nous vous présentons notre DESIDERATA ci-après :

01 Amnistie nationale et Protection internationale
02 Reconnaissance des Grades tel que proposé par la FRPI
03 Intégration, Brassage et partage équitable des postes au Sein des FARDC.

Fait à AVERA, le 13 Janvier 2015

MBADHU ADIRODU RICHARD
COL

Scanned by CamScanner

Annex 9: FRPI weaponry

Pictures taken by MONUSCO Bangladeshi Battalion

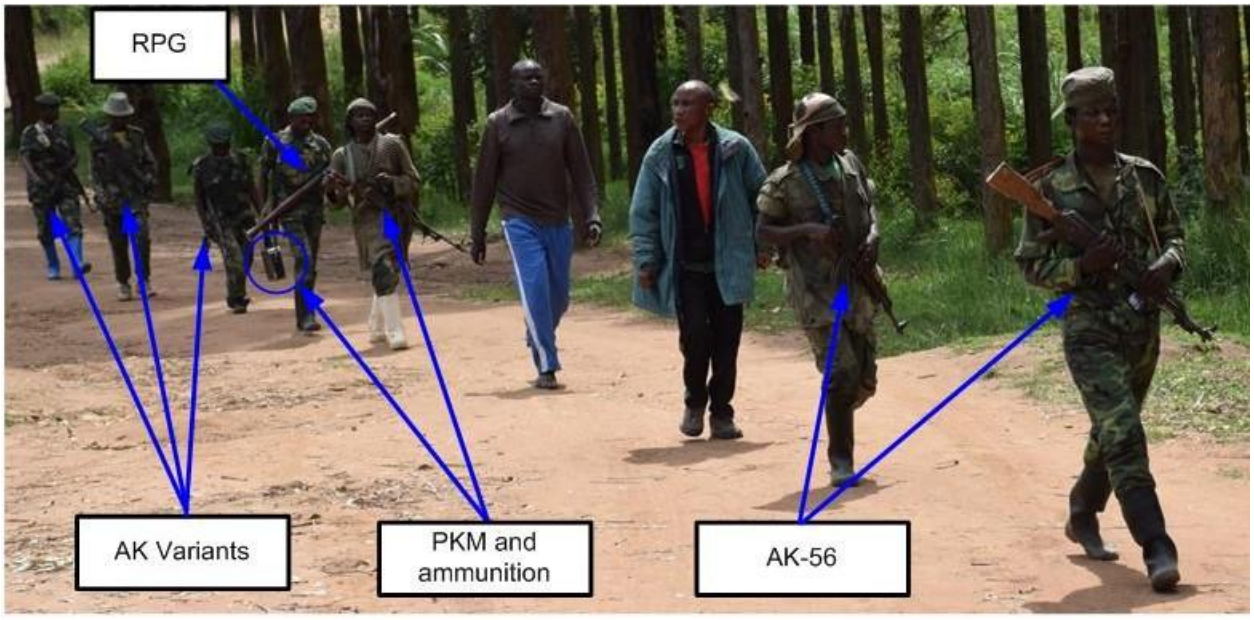

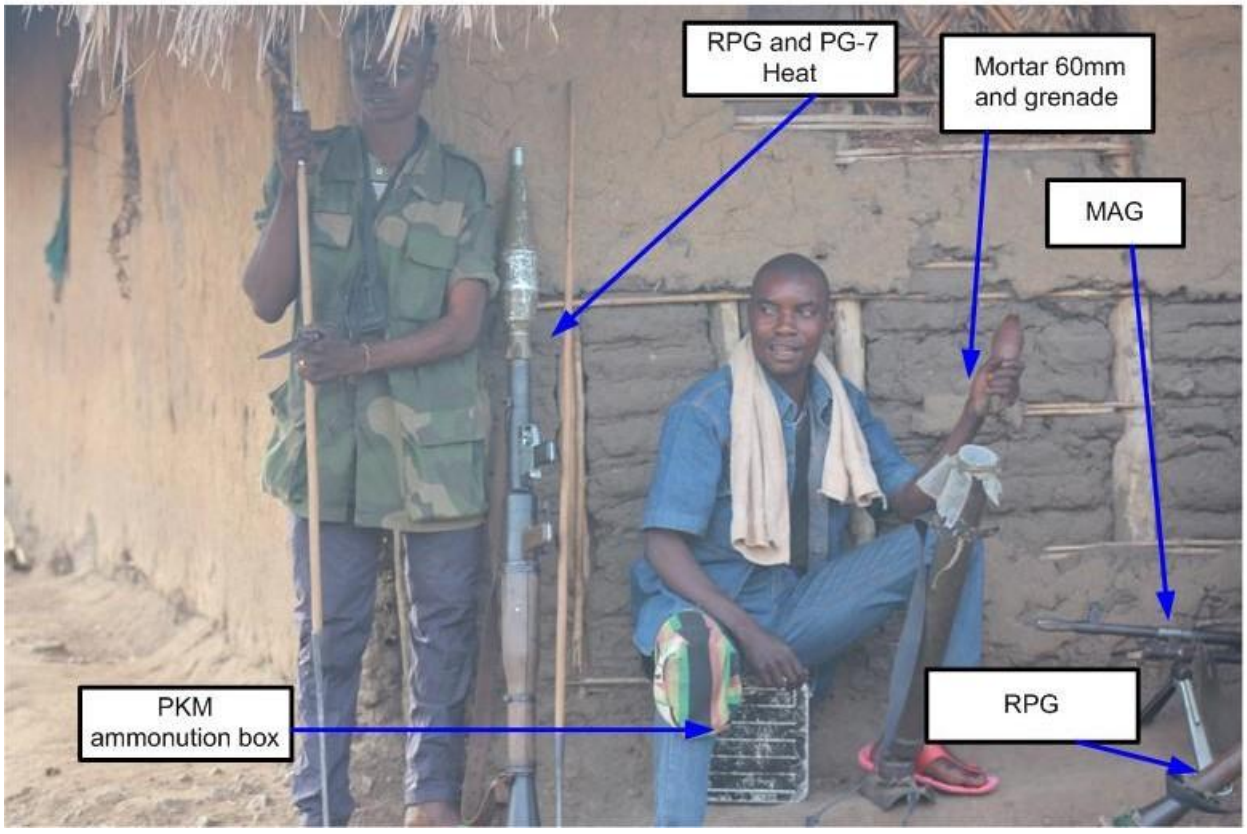

Pictures taken by MONUSCO Bangladeshi Battalion

Annex 10: FRPI Weaponry (Kalashnikov variants)

Photos taken by the Group on 28 May and 15 July 2015 in Bunia in Ituri Province.

Weapon 01 Origin: Yugoslavia	1992-AEX 1560	Photo by the Group (July 2015)	

Weapon 02 Origin: Democratic People's Republic of Korea	8318882 Symbol 68119	Photo by the Group (July 2015)	

Weapon 03 Origin: Egypt	No markings visible; Nr 10361 was marked on the upper slide.	Photo by the Group (July 2015)	

Weapon 04 Origin: Yugoslavia	780723	Photo by the Group (July 2015)	

Weapon 05 Origin: Yugoslavia	2000 M70 AB2 784408	Photo by the Group (July 2015)	

Weapon 06 Origin: Romania	UE 9450 1999	Photo by the Group (May 2015)	

Weapon 07 Origin: China	14076876	Photo by the Group (May 2015)	

Weapon 08 Origin: Yugoslavia	1986 M70.B1 104365 Barrel is not original (model M-72 barrel).	Photo by the Group (May 2015)	

Weapon 09 Origin: China	4118728	Photo by the Group (May 2015)	

Weapon 10 Origin: China	56 3845172	Photo by the Group (May 2015)	
Weapon 11 Origin: Russia	1969 9675	Photo by the Group (May 2015)	
Weapon 12 Origin: Russia	1969 TA8935	Photo by the Group (May 2015)	

Weapon 13 Origin: Romania	UG5561 2000	Photo by the Group (May 2015)	

Annex 11: FRPI Ammunition

Number	Headstamp / Origin	Ammunition Type	Photo (by the Group)	In FARDC stocks?
1	539 – 62 Russia	7.62 x 39mm		No
2	539 – N Russia	7.62 x 39mm		No
3	61 – 10 China	7.62 x 39mm		No
4	61 – 92 China	7.62 x 39mm		No
5	61 – 98 China	7.62 x 39mm		No

6	71 – 10 China	7.62 x 39mm		No
7	71 – 98 China	7.62 x 39mm		No
8	71 – 99 China	7.62 x 39mm		No
9	81 – 76 China	7.62 x 39mm		Yes
10	121 – 71 China	7.62 x 39mm		No

11	811 – 07 China	7.62 x 39mm		No
12	821 – 07 China	7.62 x 39mm		No
13	911 – 75 China	7.62 x 39mm		Yes
14	911 – 76 China	7.62 x 39mm		Yes
15	911 – 77 China	7.62 x 39mm		Yes
16	911 – 78 China	7.62 x 39mm		Yes

Annex 12: Transport of cassiterite from Tchonka to Bukavu (November 2014 to May 2015)

MONTH	AIRLINES	AGENCIES	KGS TOTAL
NOVEMBER	SWALA	Agefreco	
	MANGO	Ncca	
	BBC	Maison Lazare	
	BUSY BEE	Gat	
		Maendeleo	
		Ml	29073
DECEMBER	BBC	Gat	
	MANGO	Dta	
	SWALA	Agefreco	
		Ncca	
		Maison Lazare	
		Atrac	20216
JANUARY	Swala	Agefreco	
	Mango	Ncca	
	BBC	Maison charles	
		Ml	18139
FEBRUARY	Mango	Agefreco	
	Malu	Ncca	
	Swala	Maendeleo	
		Maison Lazare	
		Ucde	
		ML	13465.5
MARCH	Mango	Agefreco	
	Swala	Umoja	
		NCCA	
		Maison lazare	
		DTA	
		Maison charles	
		Atrac	20894
APRIL	Mango	Agefreco	
	swala	ncca	
		maison lazare	
		umoja	
		maison charles	18482

MAY	**mango**	**agefreco**	
		maison charles	
		ncca	
		MCA	5959
TOTAL	5	12	126228.5

Table prepared by the Group with information from flight manifests

Annex 13: Tags from SOMIKA Ltd.

REPUBULIKA Y'U RWANDA

Kigali, kuwa 03 JAN 2012
N° 0140/16.01

MINISITERI Y'UMUTUNGO KAMERE
PO BOX 3502 KIGALI

Bwana NGABO RUTIMIRWA Joseph
Umuyobozi wa «Société Minière de Kanama(SOMIKA)Ltd »
Mob: 0788525460/0788655311

Impamvu: Kohereza Iteka rya Minisitiri.

Bwana Muyobozi,

Nejejwe no kukoherereza Iteka rya Minisitiri N° 0140/[illegible] ryo ku wa 03 JAN 2012 riha «Société Minière de Kanama» uruhushya rwo gushakashaka amabuye y'agaciro ya Gasegereti, Wolufuramu na Koluta ari mu mbago ya Yungwe-Murambi, Akagari ka Yungwe, Umurenge wa Kanama, Akarere ka Rubavu, Intara y'Iburengerazuba;

Sosiyete yanyu irasabwa gukora imirimo yiyemeje, yubahiriza amategeko n'amabwiriza agenga ubucukuzi n'andi mategeko.

Ugire amahoro.

Kamanzi Stanislas
Minisitiri w'Umutungo K[illegible]

Bimenyeshejwe:

- Nyakubahwa Minisitiri w'Intebe
- Umunyamabanga Uhoraho muri **MINIRENA**
- Umuyobozi Mukuru wa **RNRA**.
- **KIGALI**
- Umuyobozi w'Akarere ka **Rubavu**
- Umunyamabanga Nshingwabikorwa w'Umurenge wa **Kanama**
- **RUBAVU**

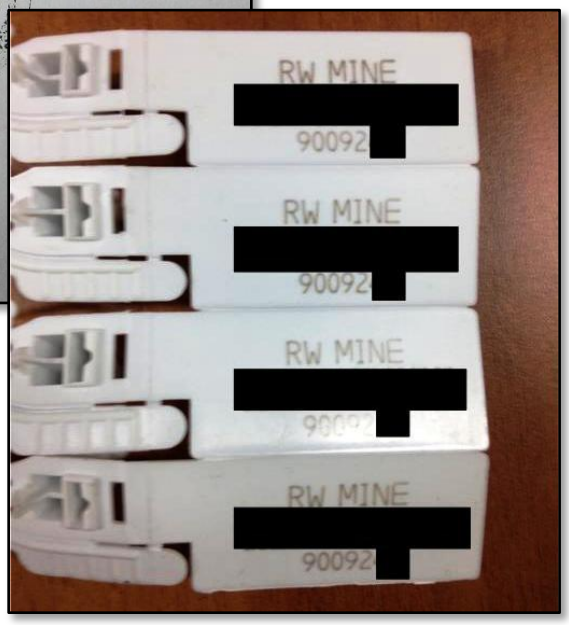

Annex 14: Tags from RF&GM Ltd.

REPUBULIKA Y'U RWANDA

Kigali, kuwa 2 JAN 2014
N° 0052 /16.02

MINISITERI Y'UMUTUNGO KAMERE
B.P 3502 KIGALI

Bwana MUTAGENGWA Gerard
Umuyobozi wa «RF&GM LTD»
Mob: 0785738604

Impamvu: Kohereza Iteka rya Minisitiri.

Bwana Muyobozi,

Nejejwe no kukohereza Iteka rya Minisitiri N°[redacted]ryo ku wa [redacted]riha «RF&GM LTD», uruhushya rwo gukora ubushakashatsi bw' amabuye y'agaciro ya Koluta, Gasegereti na Wolufuramu ari mu nganzo ya Nyamibombwe ihereye mu Kagari ka Ruronde, Umurenge wa Rusebeya, Akarere ka Rutsiro, Intara y'Iburengerazuba.

Sosiyete yanyu irasabwa gukora imirimo yiyemeje, yubahiriza amategeko n'amabwiriza agenga ubucukuzi n'andi mategeko.

Ugire amahoro.

Evode IMENA
Umunyamabanga wa Leta Ushinzwe
Ubucukuzi bw'Amabuye y'Agaciro

Bimenyeshejwe:
- Nyakubahwa Minisitiri w'Umutungo Kamere
- Umunyamabanga Uhoraho muri MINIRENA
- Umuyobozi Mukuru wa RNRA
  KIGALI
- Umuyobozi w'Akarere ka Rutsiro
- Umunyamabanga Nshingwabikorwa w'Umurenge wa Rusebeya
  RUTSIRO

Annex 15: Tags from Africa Multibusiness Line Ltd.

REPUBULIKA Y'U RWANDA

POUR RECEPTION
SECTEUR NYUNDO

Kigali, kuwa
N° 0171 /16.02

MINISITERI Y'UMUTUNGO KAMERE
B.P 3502 KIGALI

Bwana MUNYAZIKWIYE Etienne
Umuyobozi wa «AFRICA MULTIBUSINESS LINE LTD»
Mob: 0789750020

Impamvu: Kohereza Iteka rya Minisiti

Bwana Muyobozi,

Nejejwe no kukohereza Iteka rya Minisitiri N° 0171/MINIRENA/2014 ku wa 24 JUN 2014 riha «AFRICA MULTIBUSINESSLINE LTD», uruhushya rwo gukora ubushakashatsi bw' amabuye y'agaciro ya Koluta, Gasegereti na Wolufuramu ari mu nganzo ya Bukanda-Ndamiye ihereye mu tugari twa Ngoma na Kigarama, Imirenge ya Nyabirasi na Nyundo, Uturere twa Rutsiro na Rubavu, Intara y'Iburengerazuba;

Sosiyete yanyu irasabwa gukora imirimo yiyemeje, yubahiriza amategeko n'amabwiriza agenga ubucukuzi n'andi mategeko.

Ugire amahoro.

IMENA Evode
Umunyamabanga wa Leta Ushinzwe
Ubucukuzi bw'Amabuye y'Agaciro

Bimenyeshejwe:
- Nyakubahwa Minisitiri w'Umutungo Kamere
- Umunyamabanga Uhoraho muri MINIRENA
- Umuyobozi Mukuru wa RNRA
- Umuyobozi Mukuru Wungirije RNRA/GMD

KIGALI
- Umuyobozi w'Akarere ka Rubavu
- Umuyobozi w'Akarere ka Rutsiro
- Umunyamabanga Nshingwabikorwa w'Umurenge wa Nyabirasi
- Umunyamabanga Nshingwabikorwa w'Umurenge wa Nyundo

Annex 16: Payments made to Raia Mutomboki leaders

Extract of the financial ledgers of one dredge owner. The Group obtained the document in August 2015, during a field visit.

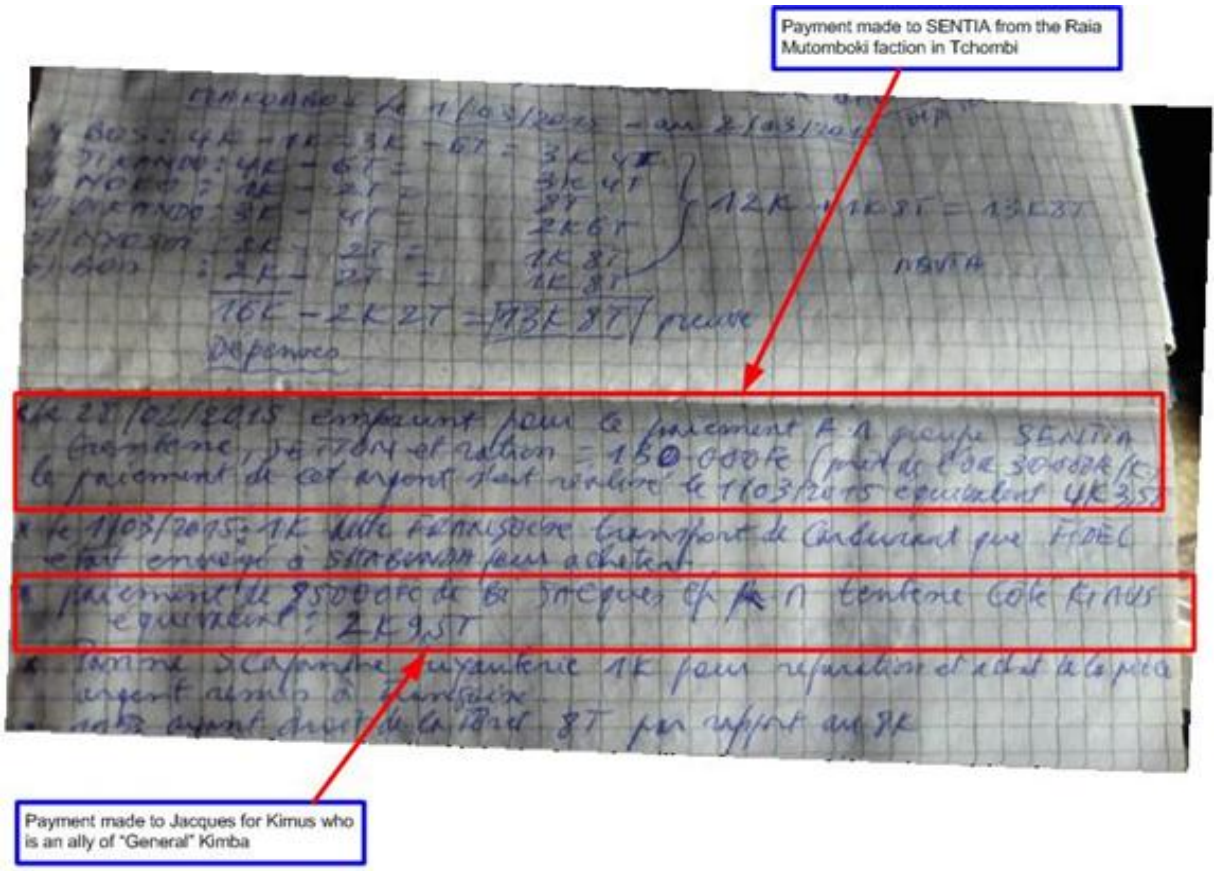

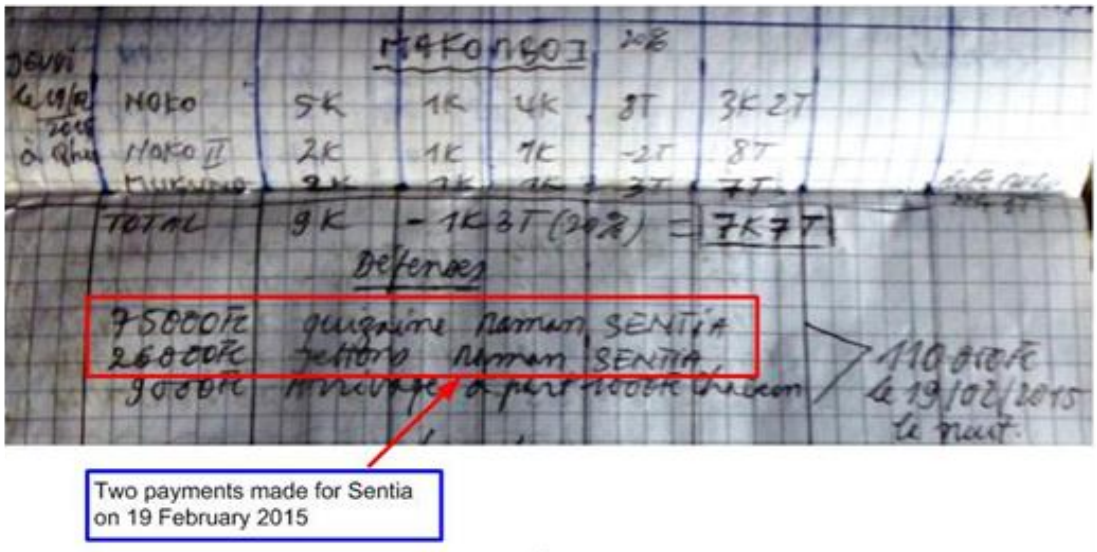

Annex 17: Timber export route

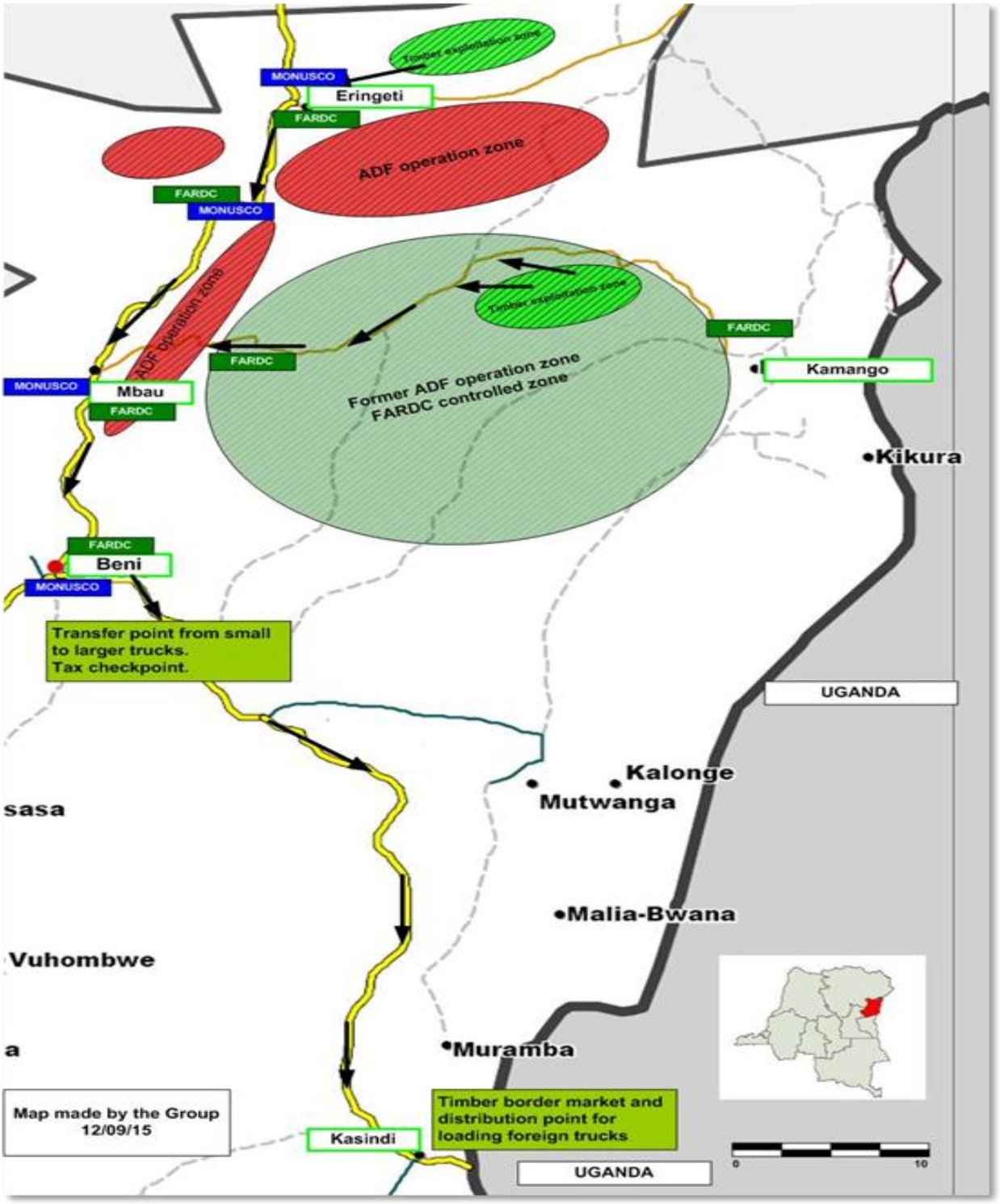

Annex 18: Report from the DRC national parliament on the massacres committed in the Beni area (from November 2014)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

ASSEMBLEE NATIONALE

2ème LEGISLATURE DE LA 3ème REPUBLIQUE

ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET
DU
RAPPORTEUR
Reçu le 17 NOV 2014
Enreg
Répon
Transmis

RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET DE RECONFORT AUPRES DES POPULATIONS DE LA VILLE DE BENI ET DES AGGLOMERATIONS DU TERRITOIRE DE BENI VICTIMES DES TUERIES DU 02 AU 21 OCTOBRE 2014

NOVEMBRE 2014

I. INTRODUCTION

Honorable Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés et chers Collègues,

Suivant l'ordre de mission N° CAB/P/AN/240/2014 du 18 octobre 2014 octobre 2014, le Président de l'Assemblée nationale a diligenté une mission officielle en Ville et Territoire de Beni, en Province du Nord-Kivu, dans le but de recueillir des informations et de compatir avec les populations de ces entités terrorisées par des tueries d'une grave cruauté.

I.1. De la composition de la délégation

La délégation était composée des Honorables Députés nationaux ci-après :

1. MUNEMBWE TAMUKUMWE Elysée, Questeur de l'Assemblée Nationale et Présidente de la délégation
2. BALIKWISHA MULHONDI Juma
3. NZEKUYE KABURABUZA François
4. MWAKA BWENGE Arsène, Rapporteur
5. MIGANDA MUSHUBANGABO Dieudonné
6. PALUKU KISAKA YEREYERE
7. PALUKU MALI'ISE MALISAWA
8. MUGIRANEZA NDIZEYE Jules
9. KAMBALE Omer
10. KIRO TSONGO Grégoire
11. MAELEZO ALABU Boris
12. ADIRODU DJARI Wilson

I.2. De la méthode de travail

Pour bien mener sa mission, la délégation a procédé de la manière suivante :

- Organiser des réunions ;
- Descendre sur les sites des tueries ;
- S'incliner sur les tombes des victimes ;
- S'entretenir avec les rescapés, les témoins, les différentes couches de la population, les services publics et les autorités politico-administratives ;
- Rassembler et exploiter les documents (mémos et tracts) ;
- Proposer à l'Assemblée nationale des recommandations à faire parvenir au Gouvernement de la République afin d'éviter à l'avenir des tels événements sanglants.

I.3. Des difficultés rencontrées

La délégation s'est butée à quelques difficultés liées à :

- la courte durée de la mission au regard des étendues à sillonner, des témoins et rescapés à écouter et des entretiens avec les autres couches de la population ;
- l'insuffisance des moyens logistiques et financiers ;
- l'insécurité prévant sur les sites à visiter.

I.4. De la documentation

La délégation a rassemblé les documents pouvant avoir un lien direct avec sa mission et ceux lui remis par les différentes délégations avec lesquelles elle s'est entretenue. Il s'agit :

- de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles.

- du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale ;
- de la lettre ouverte à son Excellence Monsieur le Ministre National de l'Intérieur par le Conseil urbain et territorial de la jeunesse de Beni du 19 octobre 2014 ;
- des tracts jetés par les présumés ADF (assaillants) ;
- du mémorandum des partis politiques de l'opposition représentés à Beni du 20 octobre 2014 ;
- de la lettre du Groupe de chercheurs libres du Graben GCLG n° 023/CGL/Bbo/2013 du 20 octobre 2014 ;
- de la lettre de la Fondation Mamadou pour l'éveil de la conscience et l'amour de la patrie (FOMECAP-RDC) du 27 octobre 2014 ;
- de la lettre du centre de santé d'Eringeti du 21 octobre 2014 ;
- de la lettre de l'Hôpital général de référence Oicha (ECC-CECA 20) n° 64/MD/HGRO/2014 du 21 octobre 2014.

II. DU DEROULEMENT DE LA MISSION

II.1. Des réunions

La délégation a organisé et participé à quatre réunions importantes.

1°/ Réunion de la délégation des Députés à l'Hôtel Beni

Aussitôt arrivée dans la Ville de Beni le dimanche 19 octobre 2014 à 15 heures, la délégation des Députés nationaux a tenu sa première réunion sous la présidence de l'Honorable Elysée MUNEMBWE, Questeur de l'Assemblée nationale, afin d'élaborer le plan de travail et de fixer la ligne de conduite des membres de la mission. L'essentiel a tourné autour des mesures pratiques devant prémunir les Honorables Députés des situations susceptibles de les exposer à diverses formes d'insécurité et de l'élaboration des principes de communication du groupe.

2°/ Réunion avec Messieurs les Ministres de l'Intérieur, Sécurité, décentralisation et affaires coutumières ; de l'Agriculture, pêche, élevage et développement rural, et le Gouverneur de Province du Nord-Kivu.

Cette réunion tenue le 19 octobre 2014 a porté sur trois points essentiels. Premièrement, faire le point sur la situation sécuritaire de la Ville de Beni ainsi que des entités que la délégation devait visiter. Deuxièmement, présenter l'objet de la mission des députés nationaux aux membres précités de l'Exécutif par la présidente de la délégation. Troisièmement et enfin, solliciter le concours de l'Exécutif pour la réussite de la mission et pour la sécurité de la délégation tout le temps du travail.

La délégation a été rassurée par le Ministre de l'intérieur de la maîtrise de la situation sécuritaire dans les entités qui ont connu l'incursion des assaillants et l'a encouragé à se rendre dans les sites des tueries. Séance tenante, le Ministre a instruit le Gouverneur de Province de prendre des dispositions pratiques pour sécuriser la Délégation.

3°/ Réunions publiques

La délégation a organisé et participé à trois réunions publiques : à l'Hôtel Beni le 19 octobre 2014, à Eringeti le 20 octobre 2014 et à Ngadi le 22 octobre 2014. Durant toutes ces réunions, la Présidente de la délégation s'était adressée à la population pour présenter un mot de compassion de l'Assemblée nationale, dévoiler l'objet principal de la mission qui est celle de s'informer du carnage subi par les paisibles populations, appeler les populations à transcender des clivages susceptibles d'envenimer davantage la situation, à identifier l'ennemi, le mettre hors d'état de nuire afin d'œuvrer à l'unisson pour léguer aux générations à venir un Nord-Kivu pacifié.

Le temps étant pressant et le moment n'étant pas propices aux longues discussions sur les lieux des crimes où sévissaient encore l'horreur et la désolation, les populations n'ont eu que la seule occasion de la réunion publique à l'Hôtel Beni

pour s'exprimer publiquement. Dans cette réunion convoquée par Le Ministre de l'Intérieur, les préoccupations des populations ont gravité autour des points saillants ci-après :

- Nécessité de mettre en œuvre la parole du Chef de l'Etat donnée en décembre 2013, consistant à procéder à la mutation des agents de l'Etat prestant depuis longtemps dans cette zone troublée et relèvement des officiers, des militaires et des policiers inefficaces ;
- Difficulté de se battre contre un ennemi non encore identifié, quand bien même il serait vaguement qualifié d'ADF ;
- Risque de généralisations allant dans le sens de faire porter la responsabilité des tueries, des pillages et des prises d'otages aux jeunes ou aux ressortissants de ces zones alors que la responsabilité pénale et civile est, par principe, individuelle ;
- Demande d'explications aux membres du Gouvernement et au Parlement sur cette espèce de relâchement observé dans les opérations Sokola I au lendemain de la mort inopinée du Général Jean-Lucien BAHUMA;
- Non-paiement de la solde des certains militaires se trouvant au front et quelques problèmes récents observés dans la logistique militaire;
- Problème d'incohérence dans le commandement de plusieurs unités se trouvant sur le terrain ;
- Politique d'encadrement des jeunes et des victimes de l'invasion dans les zones d'incursion ;
- Immobilisme ou inaction de la MONUSCO face aux tueries alors que ses éléments sont postés non des lieux des drames a été ainsi interprété par la population comme une complicité ;
- Tracasseries militaires et policières par le fait de l'absence du cantonnement de ces éléments et du non-paiement de la solde ;
- Non-entretien des routes alors que le FONER perçoit beaucoup d'argent quant à ce;

L'Honorable Questeur et le Ministre de l'intérieur ont pris la parole pour tenter de rencontrer les préoccupations de la population, l'invitant au calme en attendant des solutions durables à leurs problèmes.

II.2. Des descentes sur les sites des tueries

La délégation a effectué trois sorties sur les lieux où les massacres ont été perpétrés :

1°/ Eringeti et Oïcha

Au lendemain de son arrivée en Ville de Beni, la délégation a effectué une descente à Eringeti et à Oïcha situés respectivement à 60 km et à 30 km. A Eringeti, la délégation s'est inclinée sur les tombes de 20 victimes sur les 23 y enregistrées, les autres ayant été ensevelies par leurs familles respectives. La délégation s'est rendue sur les lieux du massacre où les dégâts étaient encore perceptibles : maisons défoncées et incendiées, les étoffes et moustiquaires utilisés pour ligoter les victimes avant de les égorger, de les éventrer et de les découper, etc. Puis, la délégation a procédé à l'identification et l'audition des témoins et des rescapés susceptibles de fournir des informations à la délégation, la visite de l'un des deux rescapés hospitalisé au centre de santé de référence d'Eringeti ainsi qu'une rencontre avec les membres du comité de sécurité ont été effectués à cette occasion.

La même journée, à Oïcha, où neuf morts ont été déplorés, la délégation s'est rendue sur le lieu des tueries avant de procéder à l'audition des membres du Comité de sécurité, des familles des victimes sur le campus de l'ISTM Oïcha. Une identification de quelques personnes ressources a été effectuée.

Dans le quartier Ngadi, en Ville de Beni, la délégation a effectué une descente sur le lieu des tueries le 22 octobre 2014. Une entrevue avec les rescapés, les familles des victimes et les habitants du quartier a eu lieu à l'Eglise CECA 20 ainsi que

l'identification des personnes susceptibles de fournir à la délégation des informations sur le déroulement du massacre.

II.3. Des entretiens

Entre le 20 et 23 octobre 2014, la délégation a procédé à une série d'entretiens avec les catégories suivantes :

- Les membres des comités de sécurité d'Eringeti, de la Cité d'Oicha, du Territoire de Beni et de la Ville de Beni ;
- Les comités de la société civile d'Eringeti, d'Oicha et de Linzosisene ;
- Les médecins du centre de santé de référence d'Eringeti ;
- Les témoins et les rescapés des massacres ;
- Les associations des jeunes et les comités des étudiants ;
- Les motards ;
- La FEC ; et
- Les partis politiques.

Il ressort des entretiens les constats ci-dessous :

1°/ De la réalité des tueries

- Plus de 80 personnes ont été massacrées en l'espace de trois semaines, soit du 2 octobre au 20 octobre 2014. Quelques tueries ont été déplorées alors que la délégation séjournait encore à Beni et le nombre a continué à croître quelques jours après ;
- Plusieurs disparus et kidnappés non encore dénombrés ne sont pas retournés ;
- Les tueries, d'une rare cruauté, ont été perpétrées aux confins des agglomérations et des Villes entre 18 heures et 20 heures 30 minutes ;
- Les assaillants opéraient à l'aide d'armes blanches (machettes, haches, marteaux, couteaux, houes), de grosses pierres et d'armes à feu ;

- Les assaillants étaient habillés en uniformes militaires, en soutanes, et certains étaient déguisés en femmes (pagnes, blouses et foulards) à Ngadi ;
- Ils s'exprimaient en des langues identifiées par les rescapés comme le kiswahili, le kiganda et le kinyarwanda ;
- Les tueries étaient perpétrées non loin des positions des FARDC et de la MONUSCO ;
- Les victimes ont été principalement les populations et quelques éléments des FARDC habitant la cité ;
- Aucun assaillant n'a été capturé, un seul a été abattu par un élément des FARDC habitant le quartier Ngadi, en Ville de Beni mais son corps a été vite récupéré par ses pairs. un vaillant militaire FARDC Sergent de son état et époux de dame Jeanne Bahati, blessé par les assaillants, a rendu l'âme à l'hôpital général de Référence de BENI.
- Ces assaillants tuaient et pillaient (chèvres, poules et vivres) en même temps ;
- Ils étaient localisés non loin des agglomérations (plus ou moins 5 km) et opéraient le long de la route nationale numéro quatre ;
- La population est sinistrée : déplacements massifs, écoles fermées servant d'abris aux déplacés, centres de santé et hôpitaux en difficulté de renouvellement de leur stocks de médicaments suite au non-paiement des factures des soins de militaires et de leurs dépendants, paralysie et/ou arrêt des activités de commerce, de champs, etc.

2°/ De la sécurité

- Il s'observe une superposition des unités et une multiplicité de services de sécurité dans la région des massacres. C'est le cas des 1003ème et 1007ème Régiments qui, dans la confusion qui a accompagné le massacre d'Eringeti dans la nuit du 17 au 18 octobre 2014, ont été amenés à se tirer dessus alors que la population était livrée au massacre ;
- Tous les services publics, les autorités politico-administratives ainsi que les populations affirment que les informations faisant état de l'imminence

d'attaques par des forces négatives étaient données à qui de droit au moment opportun, sans que des dispositions ne soient prises ;

- A chaque attaque, l'intervention des services de défense et de sécurité venaient tardivement ;
- A certains endroits, des personnes censées coordonner les actions de protection des populations n'ont pas joué leur rôle. C'est le cas de l'Officier de permanence du Centre de Coordination des Opérations (CCO) dans la nuit du 8 au 9 octobre 2014 à Oïcha. C'est aussi le cas du Commandant second de la PNC à Beni qui a fermé les deux numéros verts offerts et alimentés gracieusement en crédits par la MONUSCO ;
- Absence de collaboration du commandement des FARDC avec la population ;
- Crise de confiance entre les services de sécurité, les autorités politico-administratives et la population. La population estime que les services de sécurité ne transmettent pas à temps les informations qu'elle livre afin de prévenir les attaques, alors qu'interrogées, ces autorités affirment bien faire leur travail, les actions à mener étant dévolues à la PNC et aux FARDC ;
- Crise de confiance entre la population et l'actuel Commandant des opérations Sokola I. Cette absence de crédit aux yeux de la population est présentée comme le fait :

  * du relâchement constaté dans la conduite des opérations Sokola I,
  * du manque de ratissage dans les environs des agglomérations et villes,
  * de l'absence d'intervention des éléments des FARDC lors des attaques ou alors des interventions toujours tardives,
  * de l'implication de certains officiers dans l'affairisme (exploitation et commercialisation frauduleuse de bois, café, cacao et trafic des véhicules prohibés par le Gouvernement de la République via Nobili, combines dans l'importation du carburant…) et des tracasseries nocturnes.

Cette crise est illustrée par le cas d'un Major qui, contacté par un enfant rescapé alors que les tueries étaient en cours et que les cris des victimes parvenaient à la position qu'il contrôlait, a menacé de fusiller tout élément de son unité qui oserait intervenir et a même arraché les chargeurs de certains des éléments préoccupés d'intervenir. Il en est de même d'un Colonel qui a jugé utile de recevoir et de garder un rescapé pour aller constater les dégâts le lendemain matin ;

- Crise de confiance entre la population et la MONUSCO accusée à tort ou à raison de passivité et/ou de complicité avec l'ennemi ;
- Crise entre la population et la PNC pour non intervention ;
- Non-paiement de la solde de certains militaires au front pendant trois mois entrainant découragement et tracasseries de tous genres;
- Insuffisance des moyens matériels, humains et financiers empêchant la PNC de bien faire son travail dans une zone opérationnelle ;
- Mauvaise gestion des personnes démobilisées des groupes armés ;
- Possible renforcement de l'ennemi en hommes et en matériel ;
- Problème de gestion des entités déconcentrées étant donné que l'Administrateur de Territoire, les Chefs de groupements, les chefs de quartiers, les chefs des avenues et des cellules dont les dépenses émargent au budget du pouvoir central n'ont pas de moyen pour leur travail ;
- Perte du contrôle des entités administratives décentralisées et les entités déconcentrées par l'autorité de l'Etat ;
- Présence de certaines unités militaires indépendantes du commandement local et de la Région militaire ; et
- Mouvements massifs des populations en provenance principalement du Territoire de Masisi en destination de Boga (Irumu) en Ituri, à Eringeti et à Kainama au Nord-Kivu. Ces mouvements migratoires accentués sont diversement interprétés par les populations tant au Nord-Kivu septentrional qu'en Ituri en Province Orientale.

3°/ De la population

- La panique, la peur et l'incertitude qui ont gagné les agglomérations et les villes endeuillées exposent les populations à la méfiance, à la rumeur et à l'intoxication ;
- Le chômage et principalement celui des jeunes constitue un des facteurs d'alimentation des mouvements armés.

III. RECOMMANDATIONS

De l'examen des informations ci-dessus, il se dégage les recommandations suivantes :

Au Gouvernement de la République :

- Prise en charge des rescapés, des victimes, des déplacés, des retournés, des réfugiés et des blessés de guerre et leurs dépendants ;
- Paiement des factures en souffrance des centres de santé et des hôpitaux asphyxiés notamment à Eringeti, à Oicha et en ville de Beni ;
- Appui substantiel des formations médicales au regard de la croissance du nombre de patients sinistrés ;
- Rétablissement urgent de la sécurité dans toute la zone sinistrée afin de permettre la reprise des activités socio-économiques (école, champs, élevage, commerce…) ;
- Dotation de la PNC et des services de sécurité en moyens susceptibles de faciliter leur travail et leur mobilité ;
- Redynamisation et réorganisation des opérations Sokola I en vue du rétablissement de la collaboration entre les FARDC et la population, gage pour la réussite ;
- Nécessité de finaliser le processus d'identification à base biométrique des éléments des FARDC et celui de la bancarisation de la solde ;

- Paiement régulier de la solde et des primes diverses des militaires au front ;
- Nécessité d'une politique d'encadrement des enfants, des jeunes, des démobilisés dans les zones de massacres ;
- Libération des crédits inscrits au budget du pouvoir central pour le compte des entités déconcentrées ;
- Augmentation des effectifs des éléments de la PNC dans les villes et les principales agglomérations ;
- Remplacement des éléments des FARDC, de la PNC, des autres services de sécurité et leurs chaînes de commandement par des ressortissants d'autres provinces que le Nord-Kivu ;
- Electrification de Beni et du reste de la Province afin de participer à la sécurité nocturne des populations.

A l'Assemblée nationale :

- Nécessité d'une commission d'enquête parlementaire en vue de dégager les responsabilités dans les défaillances et les dysfonctionnements constatés;
- La tenue d'une rencontre entre les Députés nationaux du Nord-Kivu et ceux de la Province orientale (Ituri) afin de permettre l'harmonisation dans la cohabitation des populations dans ces Provinces et de plancher sur les mouvements migratoires controversés des populations en provenance de Masisi.

Durant son séjour dans la ville de Beni et en Territoire de Beni, votre commission, a enregistré d'autres préoccupations pertinentes de la population. Etant donné qu'elles n'ont pas de lien direct avec la sécurité, la commission attend les exploiter en d'autres moments et cadres appropriés.

Tel est, Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorables membres du Bureau, Honorables Députés nationaux et chers Collègues, le contenu du rapport de la mission d'information et de réconfort que nous vous prions d'adopter.

Fait à Kinshasa, le 9 novembre 2014

Hon. MWAKA BWENGE Arsène
Rapporteur

Hon. MENEMBWE TAMUKUMWE Elysée
Présidente de la délégation

Annex 19: ADF Children Census 2014-2015

This census comes from the same book than the food distribution list and mentions a total of 145 children in Seka Baluku's group. However, one sheet is missing, putting the total to 117. Children's names have been hidden to protect their identity.

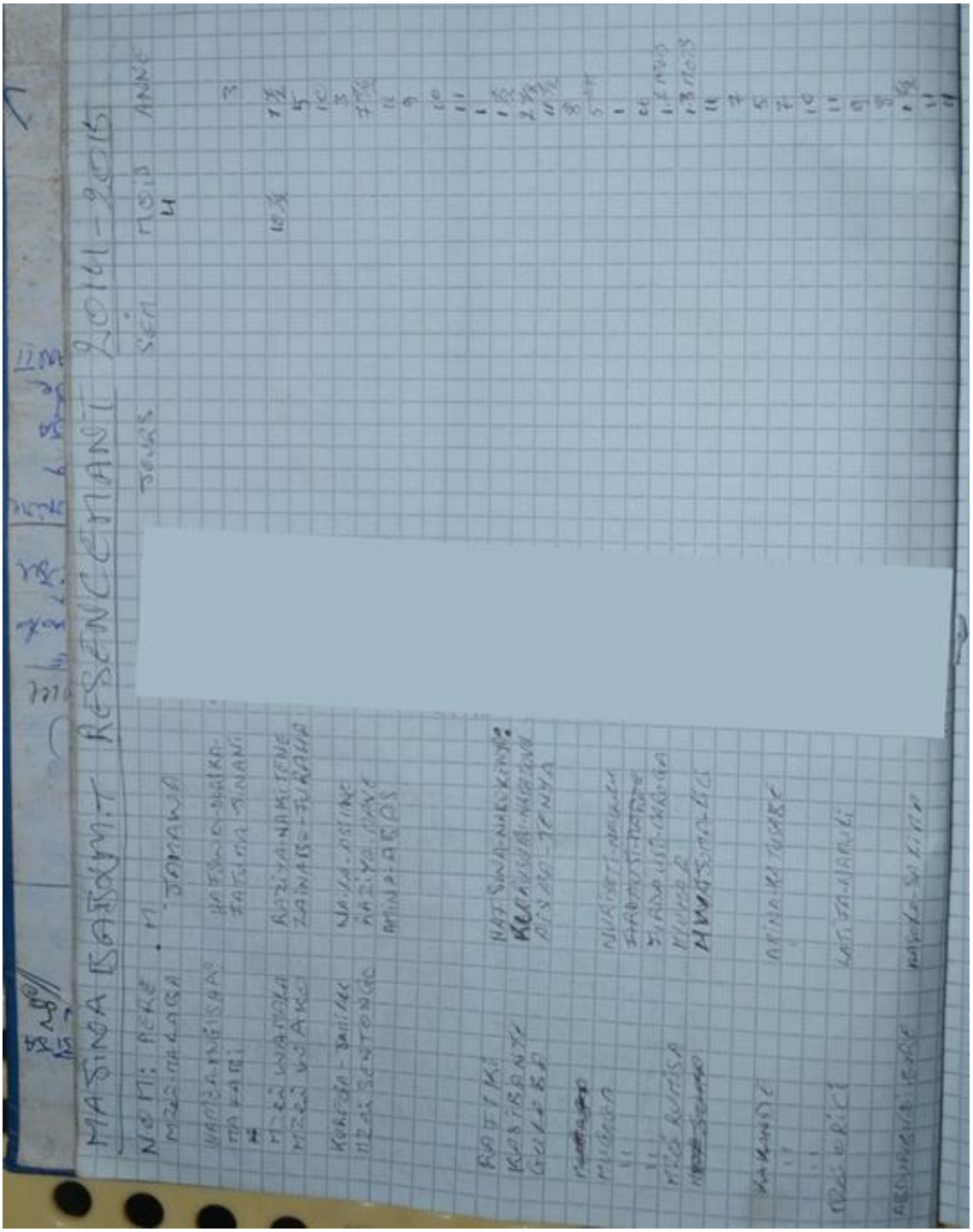

RECENSEMENT 2014-2015
5 mois
8 mois
7 mois
4 mois
7 mois

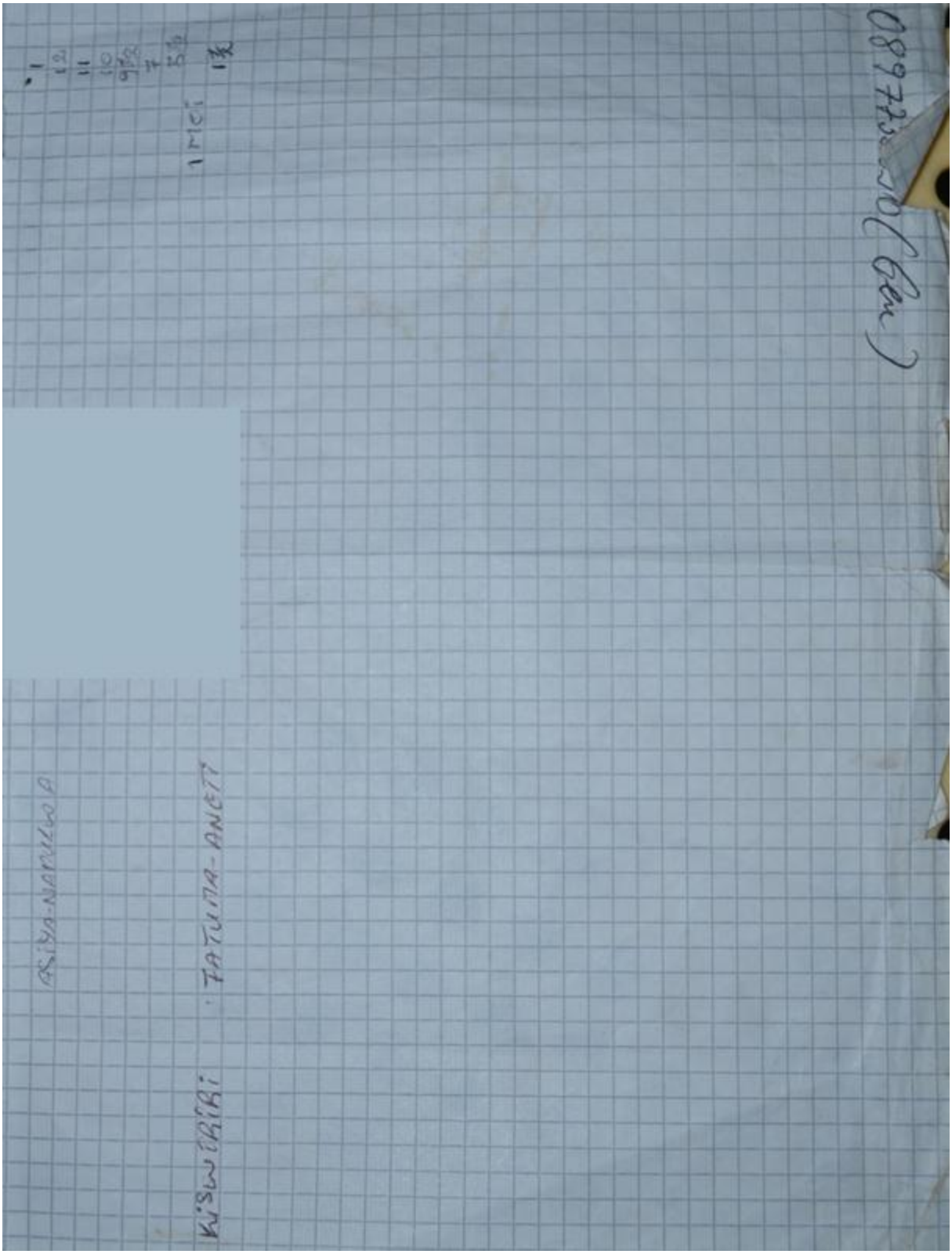
KISWIRIRI
FATUMA-ANETI

Annex 20: Extracts of the DRC law on the protection of children

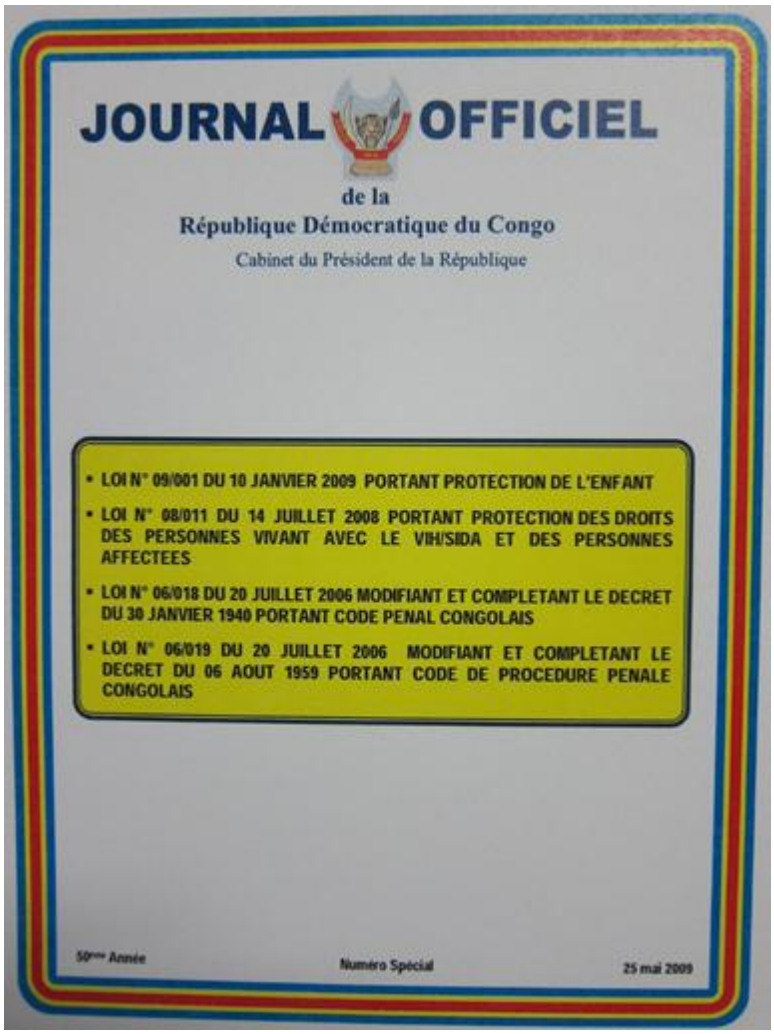

Article 71

L'enrôlement et l'utilisation des enfants dans les forces et groups armés ainsi que dans la Police sont interdits.

Article 187

[…] l'enrôlement ou l'utilisation des enfants âgés de moins de dix-huit ans dans les forces et groups armés et la police sont punis de dix à vingt ans de servitude pénale principale.

Annex 21: Arrest warrant for Cobra Matata.

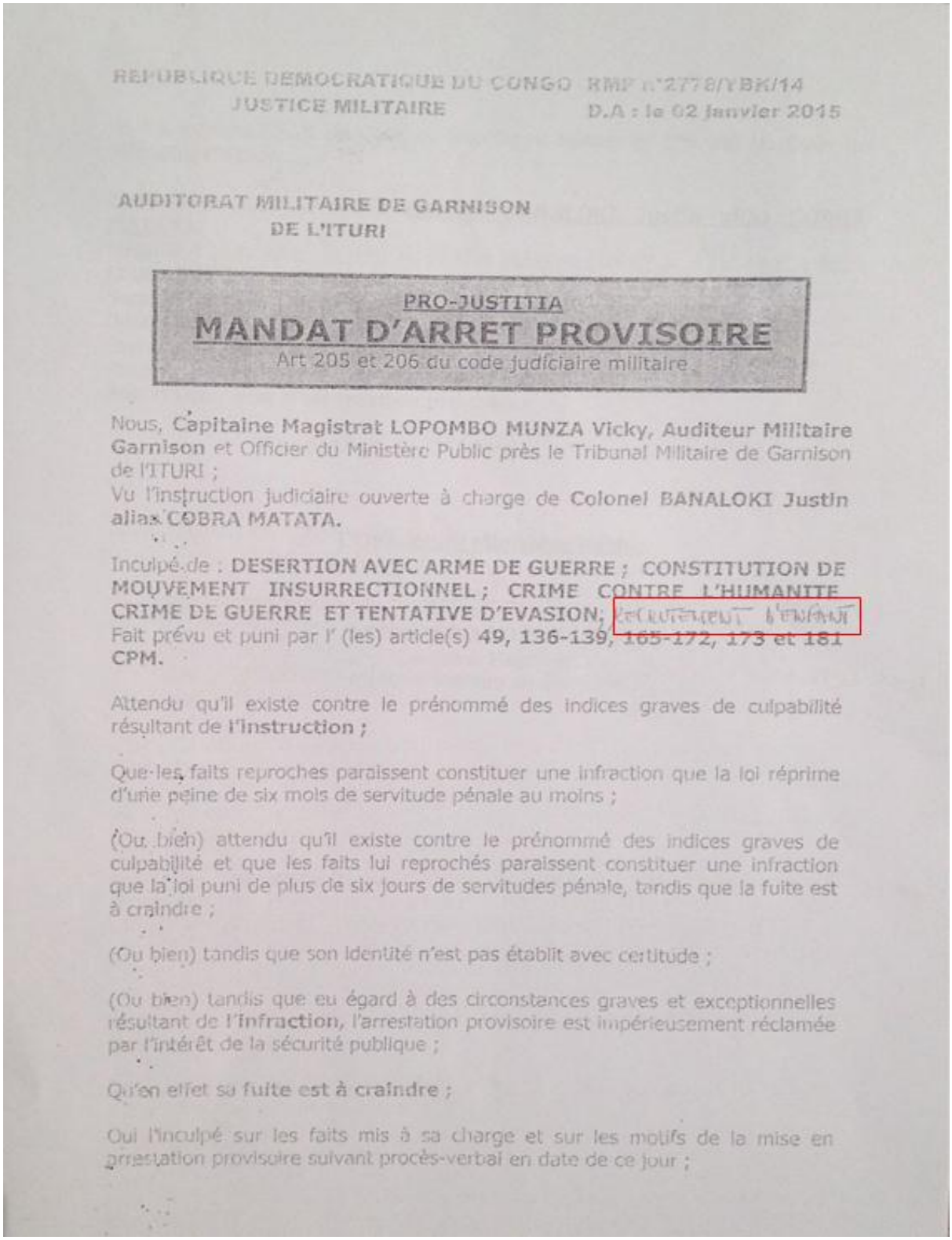

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO RMP n°2778/YBK/14
JUSTICE MILITAIRE D.A : le 02 janvier 2015

AUDITORAT MILITAIRE DE GARNISON
DE L'ITURI

PRO-JUSTITIA

MANDAT D'ARRET PROVISOIRE

Art 205 et 206 du code judiciaire militaire

Nous, **Capitaine Magistrat LOPOMBO MUNZA Vicky, Auditeur Militaire Garnison** et Officier du Ministère Public près le Tribunal Militaire de Garnison de l'ITURI ;
Vu l'instruction judiciaire ouverte à charge de **Colonel BANALOKI Justin alias COBRA MATATA.**

Inculpé de : **DESERTION AVEC ARME DE GUERRE ; CONSTITUTION DE MOUVEMENT INSURRECTIONNEL ; CRIME CONTRE L'HUMANITE CRIME DE GUERRE ET TENTATIVE D'EVASION;**
Fait prévu et puni par l' (les) article(s) **49, 136-139, 165-172, 173 et 181 CPM.**

Attendu qu'il existe contre le prénommé des indices graves de culpabilité résultant de **l'instruction ;**

Que les faits reproches paraissent constituer une infraction que la loi réprime d'une peine de six mois de servitude pénale au moins ;

(Ou bien) attendu qu'il existe contre le prénommé des indices graves de culpabilité et que les faits lui reprochés paraissent constituer une infraction que la loi puni de plus de six jours de servitudes pénale, tandis que la fuite est à craindre ;

(Ou bien) tandis que son identité n'est pas établit avec certitude ;

(Ou bien) tandis que eu égard à des circonstances graves et exceptionnelles résultant de **l'infraction,** l'arrestation provisoire est impérieusement réclamée par l'intérêt de la sécurité publique ;

Qu'en effet sa **fuite est à craindre ;**

Oui l'inculpé sur les faits mis à sa charge et sur les motifs de la mise en arrestation provisoire suivant procès-verbal en date de ce jour ;

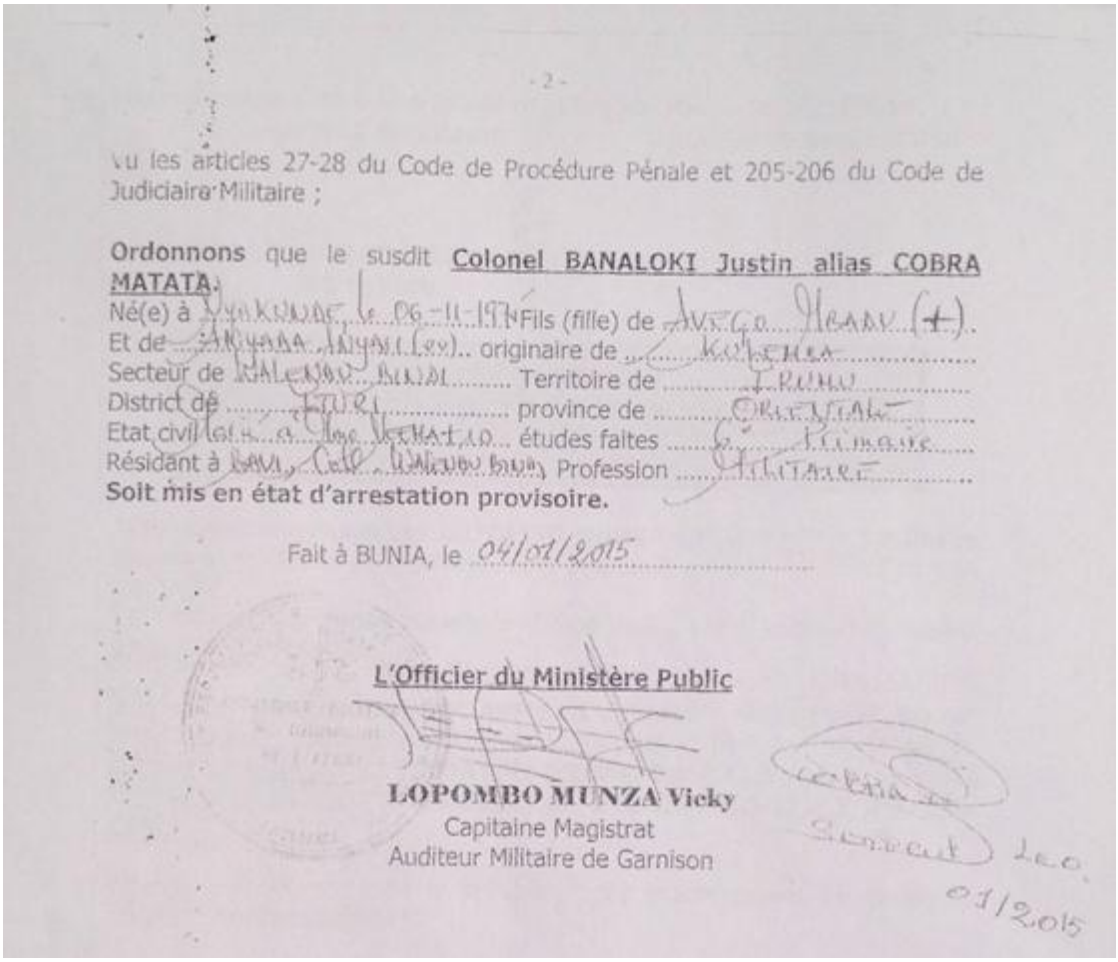

- 2 -

Vu les articles 27-28 du Code de Procédure Pénale et 205-206 du Code de Judiciaire Militaire ;

Ordonnons que le susdit **Colonel BANALOKI Justin alias COBRA MATATA.**

Né(e) à Nyakunde, le 06-11-1974 Fils (fille) de Avego Mbadu (+)
Et de Anyaba Anyali (ex) originaire de Kulemba
Secteur de Walendu Bindi Territoire de Irumu
District de Ituri province de Orientale
Etat civil Marié à Mme Veema Ito études faites 6e Primaire
Résidant à Bavi, Cité Walendu Bindi Profession Militaire
Soit mis en état d'arrestation provisoire.

Fait à BUNIA, le 04/01/2015

L'Officier du Ministère Public

LOPOMBO MUNZA Vicky
Capitaine Magistrat
Auditeur Militaire de Garnison

Cobra
Serrecut Leo.
01/2015